



Bulletin Officiel

N°7372 Jeudi 29 mai 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM : FCP VALEURS MONETAIRE	3
RETRAIT D'AGREMENT D'UN OPCVM : ATIJARI FCP PREMIUM	4
ACCORD POUR LA NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE CONTROLE	5
LA SOCIETE D'INTERMEDIATION EN BOURSE « TSI » SOUS LA SUPERVISION D'UN JUGE CONTROLEUR	6
AVIS D'OUVERTURE D'UNE OPA OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES -STA-	9

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE –GAT	14
---------------------------------------	----

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE –GAT	15
---------------------------------------	----

PAIEMENT DE DIVIDENDES

CAP OBLIG SICAV	17
SICAV SECURITY	18

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

STRATEGIE ACTIONS SICAV	19
SICAV AXIS TRESORERIE	20
LA GENERALE OBLIG-SICAV	21

RESOLUTIONS ADOPTEES

STRATEGIE ACTIONS SICAV	22
SICAV AXIS TRESORERIE	23
LA GENERALE OBLIG-SICAV	26

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	27
---------------------------------------	----

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 28/04/2025)

ANNEXE II

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS APE

- AMEN BANK SUBORDONNE 2025-1

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE

- EL AMEL DE MICROFINANCE 2025-1

ANNEXE III

INFORMATIONS POST AGO

- BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS – BTE
- UNION DE FACTORING - UNIFACTOR
- PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

- SODEK SICAR

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- UNION DE FACTORING - UNIFACTOR
- FCP VALEURS CEA

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP VALEURS MONETAIRE

Adresse : Immeuble Integra - Centre
Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 15 mai 2025, d'agréer la constitution du Fonds Commun de Placement dénommé FCP VALEURS MONETAIRE, promu à l'initiative de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et la BIAT et ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP MONETAIRE
Type	: OPCVM de capitalisation
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 14-2025 du 15 mai 2025
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT
Dépositaire	: BIAT
Gestionnaire administratif et comptable	: TUNISIE VALEURS
Distributeurs	: TUNISIE VALEURS et BIAT

AVIS DU CMF

RETRAIT D'AGREMENT D'UN OPCVM

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 15 mai 2025, de retirer l'agrément de constitution du Fonds Commun de Placement dénommé ATTIJARI FCP PREMIUM, et ce, suite à la demande de son gestionnaire ATTIJARI GESTION.

2025 – AC - 025

بلاغ هيئة السوق المالية

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المنعقد بتاريخ 15 ماي 2025 قد قرّر الموافقة على تعيين السيّد محمد صابر العربي مسؤولاً عن الرّقابة لدى شركة الوساطة بالبورصة " التونسية للأوراق المالية " .

بلاغ هيئة السوق المالية

شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" تحت الرقابة القضائية

توصلت هيئة السوق المالية، اليوم 22 ماي 2025، بالنسخة التنفيذية للقرار الاستعجالي الصادر بتاريخ 15 ماي 2025 عن المحكمة الابتدائية بتونس، والقاضي بتسمية **الخبير السيد بلال الرحموني** الكائن مكتبه بنهج الطيب المهيري – الأمان سنتر 2080 أريانة، **متصرفاً قضائياً** على شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار"، لإدارة الشركة وتسييرها إدارياً ومالياً مدة ثلاثة (03) أشهر إلى حين تسوية وضعيتها القانونية والمالية، وذلك **تحت إشراف قاضي مراقب**. وسيمارس المتصرف القضائي، الذي بادرت الهيئة اليوم بإعلانه بصفة قانونية كبقية أطراف الدعوى بمنطوق القرار الاستعجالي، مهامه في نطاق الإطار التشريعي والترتيبي الجاري به العمل، وخاصة أحكام الفصل 63 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 المتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة، الذي يخضع كل تعيين لمسير جديد أو تغيير في هيكله التنظيم أو الرقابة الداخلية إلى الموافقة المسبقة لهيئة السوق المالية.

ويُعدّ المتصرف القضائي، انطلاقاً من تاريخ تسميته، الجهة المخوّلة لها تمثيل الشركة والتصرف باسمها تجاه كافة الأطراف، سواء كانوا حرفاء أو بنوك أو سلطات رقابية، وهو الجهة المرجعية الوحيدة لمعالجة المطالب والتظلمات المتعلقة بنشاط الشركة، وذلك تحت الرقابة القضائية المباشرة وبمتابعة من هيئة السوق المالية في إطار الصلاحيات المخولة لها قانوناً، بما يضمن حسن إدارة المصالح المرتبطة بالشركة خلال فترة التصرف القضائي.

ويأتي كل ما سبق بيانه في إطار متابعة هيئة السوق المالية الدقيقة والمعمّقة لوضعية شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار"، في ظلّ ما تشهده الشركة من إخلالات جسيمة على مستوى الحوكمة والتسيير، أدّت إلى وضعية هشة وغير مستقرة، قد تنجرّ عنها تداعيات سلبية على حقوق وأموال الحرفاء، الأمر الذي يستوجب تدخلاً قضائياً فورياً ذا طابع وقائي يهدف إلى إرساء إطار رقابي مباشر لضمان استمرارية نشاط الشركة وحماية مصالح المستثمرين.

وتؤكد هيئة السوق المالية مواصلتها للبحث المعمّق في هذا الملف في نطاق المسار التأديبي الجاري أمامها، وذلك بالتوازي مع الإجراءات القضائية، بما يرسّخ حماية المدخرين ويدعم نزاهة واستقرار السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

La société d'intermédiation en bourse « Tuniso-Séoudienne d'Investissement » sous la supervision d'un juge contrôleur

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a reçu, ce **22 mai 2025**, la copie exécutoire de l'ordonnance de référé rendue en date du 15 mai 2025 par le Tribunal de première instance de Tunis, ordonnant la désignation de l'expert **M. Bilel ERRAHMOUNI**, dont le cabinet est situé rue Taieb M'hiri Amen Center, 2080 Ariana, en qualité **d'administrateur judiciaire** de la société d'intermédiation en bourse "Tuniso-Séoudienne d'Investissement", pour une durée de trois (03) mois, en vue d'assurer la gestion administrative et financière de la société, et ce, **sous la supervision d'un juge contrôleur**.

Le CMF a procédé, ce jour, à la notification légale de la décision judiciaire à l'administrateur judiciaire ainsi qu'aux autres parties à la procédure. Ce dernier exercera ses fonctions dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les dispositions de l'article 63 du décret n° 2478 du 1^{er} novembre 1999, portant statut des intermédiaires en bourse, lequel soumet toute nomination d'un nouveau dirigeant ou toute modification de la structure organisationnelle ou du dispositif de contrôle interne à l'approbation préalable du Conseil du Marché Financier.

À compter de sa nomination, l'administrateur judiciaire constitue la partie habilitée à représenter la société et à agir en son nom vis-à-vis de toutes les parties concernées, qu'il s'agisse des clients, des banques ou des autorités de régulation. Il est également l'interlocuteur de référence pour le traitement des réclamations et demandes liées à l'activité de la société, dans le cadre d'un contrôle judiciaire direct et sous le suivi du CMF, conformément à ses prérogatives légales, en vue d'assurer la bonne gestion des intérêts liés à la société durant la période de l'administration judiciaire.

Cette décision intervient dans le cadre du suivi rigoureux et approfondi assuré par le CMF quant à la situation de la société d'intermédiation en bourse "Tuniso-Séoudienne d'Investissement", laquelle fait actuellement face à de graves manquements en matière de gouvernance et de gestion, ayant conduit à une situation fragile et instable, susceptible d'avoir des répercussions négatives sur les droits et les avoirs des clients.

Ces circonstances ont nécessité une intervention judiciaire immédiate et préventive, visant à instaurer un cadre de supervision directe garantissant la continuité de l'activité de la société et la protection des intérêts des investisseurs.

Le CMF réaffirme, enfin, la poursuite de l'instruction approfondie de ce dossier dans le cadre de la procédure disciplinaire en cours, parallèlement aux actions judiciaires engagées, dans le but de renforcer la protection des épargnants et d'assurer l'intégrité et la stabilité du marché financier.

2025 - AC - 023

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin Officiel du CMF n°7364 du 19/05/2025

Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat obligatoire visant les actions de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA- initiée par la société « KILANI Holding »

Par décision n° 17 du 19 mai 2025, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise la société « KILANI Holding », visant le reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

La société « KILANI Holding » est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

L'UNION CAPITAL en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis au 1, Place Pasteur -1002 Tunis, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La société « KILANI Holding » détient **1 081 223** actions représentant **54,06%** du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société « KILANI Holding » vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA-, soit **918 777** actions représentant **45,94%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **24,400 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB soit le prix le plus élevé entre :

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente offre publique d'achat est initiée par la société « KILANI Holding » et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°12 du 24 avril 2025 :

- Autorisant la société à acquérir un bloc de titres lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA-. L'opération en question a été réalisée en date du 24 avril 2025 et a porté sur l'acquisition par la société « KILANI Holding » de **1 024 861** actions STA représentant **51,24%** du capital de ladite société
- Soumettant la société « KILANI Holding » à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA- qu'elle ne détient pas.

VII- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :

1- Politique commerciale :

- Développement du réseau et de la marque Chery à travers notamment l'ouverture de nouveaux points de vente pour assurer une couverture nationale efficace.
- Elargir la gamme de véhicules Chery disponibles en Tunisie pour répondre aux besoins et aux attentes des consommateurs. Cela inclut l'introduction de nouveaux modèles (électriques, hybrides, pick-up...) et l'amélioration continue des offres et services existants pour maintenir la compétitivité de la marque.
- Eventuellement, développer l'activité d'assemblage en Tunisie, ce qui pourrait renforcer l'industrie automobile locale et créer des opportunités d'emploi.
- Le positionnement sur le marché de la marque Daewoo Trucks est encore en cours d'étude.

2- Politique Qualité :

- Mise en œuvre d'un plan de qualité rigoureux basé sur les meilleures pratiques de qualité pour renforcer la satisfaction des clients et la réputation de la marque.

3- Politique Financière :

- Optimiser les ressources financières de la STA pour soutenir ses projets de développement.
- Respecter les engagements pris au niveau du prospectus d'introduction en Bourse de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA ».

4- Intentions vis-à-vis du marché boursier :

- L'acquéreur n'a pas l'intention de procéder à une Offre Publique de Retrait. Si à l'issue de l'Offre Publique d'Achat obligatoire, la société KILANI Holding viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la société STA, elle s'engage à rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché (minimum 10 % du capital) et ce, en vue de maintenir la cotation des titres de la société visée.
- L'acquéreur compte renforcer sa position au capital de la société. Le conseil d'administration de la STA réuni le 10 mai 2025 a décidé, conformément aux dispositions légales en vigueur et à l'article 18 des statuts, et suite à la démission de six administrateurs, de coopter six nouveaux administrateurs et de proposer la ratification de leur nomination à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 29 mai 2025 (Cf point XII -2-).

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :

Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :

Néant.

X- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **22 mai 2025 au 20 juin 2025 inclus.**

XI- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :**1- Transmission des ordres :**

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leurs intermédiaires agréés administrateurs jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **20 juin 2025**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions STA sera suspendue durant les séances de bourse du **20 mai 2025 et du 21 mai 2025, et reprendra à partir du 22 mai 2025.**

XII- Renseignements relatifs à la société visée :**1- Renseignements généraux :**

- **Dénomination de la société :** Société Tunisienne d'Automobiles « STA »

- **Siège social :** Zone industrielle Borj Ghorbel, la nouvelle médina 2096, Ben Arous, Tunisie.

- **Téléphone :** 31 390 290 - **Fax :** 31 390 301

- **Forme juridique :** Société anonyme de droit tunisien.

- **Date de constitution :** 15/05/2014.

- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité :** Tunisienne

- **Objet social (article 3 des statuts) :**

La société a pour objet : concessionnaire de véhicules.

Toutes ces activités se font sur le territoire Tunisien et à l'étranger.

Et toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

- **Identifiant unique :** 1352869M

- **Exercice social :** du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2-Administration, direction et contrôle :**Conseil d'Administration :**

Nom ou dénomination sociale	Représenté par	Qualité	Mandat
Mme. Sara Limam Masmoudi	Lui - même	Président	2023-2025*
M. Sami Ben Ayed	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Abdelkarim Boudabous	Lui - même	Membre	2023-2025*

Mme. Hager Elloumi	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Moneim Boussarsar	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Mondher Bouaziz	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Amenallah Ben Tmessek	Lui - même	Membre	2023-2025
M. Ammar Marzougui	Lui - même	Membre	2023-2025
M. Mohamed Marzougui	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Slaheddine Malouch	Lui - même	Membre	2022-2024**
M. Malek Ghenima	Lui - même	Membre	2022-2024**
M. Habib Ben Hadj Kouider	Lui - même	Membre	2022-2024**

* Faisant suite à l'acquisition du Bloc de Contrôle de 54,06% par la société Kilani Holding, le Conseil d'Administration s'est réuni le 10/05/2025 à l'effet de coopter de nouveaux administrateurs pour la durée restante du mandat de leurs prédécesseurs qui ont présenté leurs démissions à savoir : ATID Management (ex ATID Sicaf) représentée par Mr Hamdi Rzem Mr Nouri Chaabane, Mr Marwen Belkhouja, le Consortium des Immobilières Maghrébines représentée par Mr Hafedh Hachicha, Hôtel Palace représenté par Mr Wissem Missaoui et Mr Ridha Marzougui.

Il est à signaler que ledit Conseil d'Administration a prévu au niveau du projet de résolutions de la prochaine AGO, convoquée pour le 29/05/2025, la ratification de la nomination des nouveaux administrateurs susmentionnés.

** Les administrateurs indépendants et l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ont été désignés par l'AGO du 02/06/2022.

Direction :

M. Moneim BOUSSARSAR : Directeur Général de la STA (Conseil d'Administration du 21/03/2023).

M. Marwen BELKHOUSA : Directeur Général Adjoint de la STA (Conseil d'Administration du 21/03/2023).

Contrôle :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet CHAABANE Représenté par M. Mohamed AFFES	Rue de la République Bardo 2000-Tunis	2023 - 2025*
Cabinet 3A CONSULTING Représenté par M. Housseem KALLEL	Bureau 1-4 1 ^{ère} étage du bloc B centre espace Tunis Montplaisir Tunis 1073	2023 - 2025*

* Désignés par l'AGO du 21/03/2023

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 20 000 000 dinars

- **Nombre total des droits de vote** : 2 000 000 droits de vote

- **Nombre total des titres** : 2 000 000 actions

- **Structure du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » après l'acquisition du bloc de contrôle en date du 24 avril 2025 et celui du 28 avril 2025 par la société « KILANI Holding » :**

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
KILANI Holding	1 081 223	10 812 230	54,06%	1 081 223	54,06%
Ammar MARZOUGUI	150 000	1 500 000	7,50%	150 000	7,50%
Mohamed MARZOUGUI	150 000	1 500 000	7,50%	150 000	7,50%
Amenallah BEN TEMESSEK	78 341	783 410	3,92%	78 341	3,92%
Moneim BOUSSARSAR	38	380	0,00%	38	0,00%
Nouri CHAABANE	10	100	0,00%	10	0,00%
Autres actionnaires	540 388	5 403 880	27,02%	540 388	27,02%
Total	2 000 000	20 000 000	100%	2 000 000	100%

4- Situation financière de la société :

4-1 Etats financiers individuels de la société STA arrêtés au 31 décembre 2024 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7356 mercredi 07/05/2025.

4-2 Indicateurs d'activité trimestriels de la société STA arrêtés au 31/03/2025 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7350 du lundi 28/04/2025.

2025 – AC - 022

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT ASSURANCES informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 30 mai 2025 à 10h00 au siège social de GAT ASSURANCES sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2024
3. Examen et approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales au 31/12/2024
4. Examen et approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2024
5. Affectation du résultat de l'exercice 2024
6. Ratification de la précision apportée à la composition du Conseil d'Administration
7. Quitus aux administrateurs
8. Fixation du montant des jetons de présence
9. Questions diverses

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"**

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société d'assurance « GAT » publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 30 Mai 2025.

PREMIERE RESOLUTION

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES relatif à l'exercice 2024, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'AGO, après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés de GAT ASSURANCES au 31/12/2024, approuve ces états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2024 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'AGO après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes au 31/12/2024 relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'AGO décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2024 bénéficiaire qui s'élève à 27 799 139,570 dinars comme suit :

Résultat net bénéficiaire 2024	27 799 139,570
Résultats reportés	4 593 295,245
Total	32 392 434,815
Réserves légales	0,000
Réserves de réinvestissement	10 000 000,000
Fonds Social	200 000,000
Reliquat	22 192 434,815
Dividendes	13 950 000,000
Résultat reportés	8 242 434,815

L'AGO décide la mise en paiement d'un dividende par action d'un montant de 3,100 dinars par action et ce à partir du 02/07/2025 au siège social de GAT ASSURANCES.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'AGO ratifie la précision apportée par le Conseil d'Administration du 22/11/2024 à la 7^{ème} résolution de l'AGO du 16/10/2024 relative à composition du Conseil d'Administration de la société pour un mandat de 3 ans (2024-2025-2026) comme suit :

- M. Mohamed DKHILI, Administrateur
- M. Sami BEN JAMAA, Administrateur
- M. Zakaria EL KAROU, Administrateur
- Mme Chedia DHIEB, Administrateur
- Mme Nouha SOUISSI, Administrateur
- La société MPH, Administrateur personne morale représentée par son représentant légal M. Sami BEN JAMAA en sa qualité de représentant permanent
- La société GAT VIE, Administrateur personne morale représentée par son représentant légal M. Mohamed DKHILI en sa qualité de représentant permanent
- La société GAT INVESTISSEMENT, Administrateur personne morale représentée par son représentant légal M. Riadh BADR en sa qualité de représentant permanent

Le mandat des administrateurs susvisés prendra fin avec l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'AGO donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'AGO décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES à titre de jetons de présence pour l'année 2025 la somme totale de 120 000 dinars en brut. L'AGO décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2025 la somme totale de 24 000 dinars en brut pour chaque comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

CAP OBLIG SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 4 octobre 1997

Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

CAP OBLIG SICAV informe ses honorables actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 mai 2025, a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2024, un montant de dividende de à **6,336 DT**.

La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **30 mai 2025** auprès du siège social de l'intermédiaire en bourse UNION CAPITAL sis au 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV SECURITY
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 4 octobre 1997
Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

SICAV SECURITY informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 mai 2025, a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2024, un montant de dividende de **0,817 DT**.

La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **30 mai 2025** auprès du siège social de l'intermédiaire en bourse UNION CAPITAL sis au 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène.

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**STRATEGIE ACTIONS SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n°18-2005 du 3 octobre 2005

Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Abdelhalim MESTIRI (Président Directeur Général de la SICAV)	Directeur Général de TUNISIE VALEURS	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : -SICAV PLUS
TUNISIE VALEURS	Intermédiaire en Bourse	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : -Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis « BVMT » -TUNISIE COURTAGE -TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT
Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR »	Compagnie d'assurance	Membre du Conseil de Surveillance de AMEN BANK Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - Compagnie d' Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT » -TUNISIE LEASING ET FACTORING -ENNAKL AUTOMOBILES -COMAR COTE D'IVOIRE - COMAR INVEST - AMEN INVEST -AMEN SANTE - EL IMRANE - AMEN PROJECT SICAF -TUNISYS - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE » - MAXULA INVESTISSEMENT SICAV - MAXULA PLACEMENT SICAV
SMART ASSET MANAGEMENT	Société de Gestion d'OPCVM	Néant

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SICAV AXIS TRESORERIE**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 1-2003 du 13 mai 2003

Siège Social : Yasmine Tower bloc C 6ème étage, Centre Urbain Nord- 1082 TUNIS

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Aymen BEN ZINA (Président Directeur Général de la SICAV)	- Directeur Général de la société BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT. - Directeur Général de la société BMCE CAPITAL SECURITIES.	-Directeur Général de la société BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT ; -Représentant permanent de la société BMCE CAPITAL SECURITIES au conseil d'administration de la société TUNISIE CLEARING ; -Représentant permanent de la société BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT dans SICAV AXIS TRESORERIE.
BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Société de gestion d'OPCVM	Aucun mandat significatif
ARAB TUNISIAN BANK -ATB -	Banque	Membre du conseil d'administration des Sociétés : - Arab Tunisian Development ; - Arab Tunisian Invest; - Arab Financial Consultants; - Arab Tunisian Lease; -ARABIA SICAV; -SANADETT SICAV.
LLOYD Assurances	Assurance	Membre du conseil d'administration de : - General Assistance.

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**LA GENERALE OBLIG-SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social: 16, avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Mourad KALLEL Président Directeur Général de GO SICAV	Directeur administratif et comptable à la Compagnie Internationale de Leasing	- Président du Conseil d'administration de la Compagnie Générale d'Investissement- CGI - Directeur Général Adjoint de la société CIL SICAR.
M. Sami SNOUSSI	Directeur Financier à la Compagnie Internationale de Leasing	Membre du Conseil d'Administration de la Compagnie Générale d'Investissement- CGI.
Compagnie Internationale de Leasing - CIL	Etablissement financier	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - Compagnie Générale d'Investissement-CGI- - CIL SICAR.

2025 – AS – 0743

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

STRATEGIE ACTIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du Conseil du Marché Financier N°18-2005 du 3 Octobre 2005

Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire

tenue en date du 22 mai 2025

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024, les approuve dans leur intégralité ainsi que les états financiers clos le 31/12/2024 tel qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à 51.781 Dinars. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du mardi 27 mai 2025.

Le reliquat provenant des arrondis soit 0.123 DT sera affecté au compte report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôt et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AXIS TRESORERIE

Société d'Investissement à Capital variable
Agrément du CMF n° 1-2003 du 13 mai 2003

Siège Social : Yasmine Tower bloc C 6ème étage Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord- 1082 TUNIS

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

tenue en date du 22 mai 2025

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'approuve, tel qu'il lui a été présenté en chacune de ses dispositions.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'**unanimité**.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, les approuve en chacune de leurs dispositions.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'**unanimité**.

Troisième résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, sans réserve, et dans toutes leurs parties, les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils lui sont soumis par le Conseil d'Administration, et constate que lesdits comptes font apparaître un résultat net comptable de 1 599 394 dinars tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'**unanimité**.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du résultat de l'exercice et décide de mettre en paiement l'intégralité des sommes distribuables sous forme d'un dividende de 5.962 dinars par action, à partir du 27 mai 2025.

Ci-après le détail :

Désignation	Montants Globaux	Montant par action
	2024	2024
Total des revenus	1 774 519	9.511
Total des charges d'exploitation	318 705	1.708
Résultat distribuable	1 455 814	7.802
Régularisation du résultat distribuable	343 398	1.840
Sommes distribuables de l'exercice	1 112 416	5.962
Sommes distribuables des exercices antérieurs	30	0.000
Total des sommes distribuables	1 112 446	5.962
Affectation en dividendes	1 112 407.85	5.962
Report à nouveau	38.154	0.000

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'**unanimité**.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de l'arrivée à échéance des mandats des administrateurs :

- BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT S.A;
- ARAB TUNISIAN BANK;
- LLOYD TUNISIEN; et
- Monsieur AYMEN BEN ZINA

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de l'ensemble des administrateurs, conformément à l'article 17 des statuts, pour une durée de trois (03) années qui s'achèvera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête ainsi la composition du conseil d'administration de la SICAV, comme suit :

- BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT, représentée par Monsieur Aymen BEN ZINA;
- ARAB TUNISIAN BANK, représentée par Monsieur Lasaad SEBAI ;
- LLOYD TUNISIEN, représentée par Madame Nesrine BEN GHORBEL;
- Monsieur Aymen BEN ZINA.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'**unanimité**.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'**unanimité**.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant global annuel de 3 000 dinars Net au titre de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31/12/2024 comme suit :

Nom ou raison sociale	Qualité	Net en DT
Arab Tunisian Bank	Administrateur représenté par M.Lassaad Sebai	1 000
LLOYD TUNISIEN	Administrateur représenté par Madame Nesrine Ben Ghorbel	1 000
BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Administrateur représenté par M. Aymen Ben Zina	1 000
Total		3 000

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'**unanimité**.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de cette assemblée pour accomplir les formalités légales et réglementaires partout où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'**unanimité**.

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

LA GENERALE OBLIG-SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social: 16, avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2025**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir procédé à la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 et prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31/12/2024.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION :

La GENERALE OBLIG SICAV étant une SICAV de type Capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser, entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2024, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation – Exercice 2024	537 604,321
Régularisation du résultat d'exploitation	(10 106,396)
Sommes capitalisées – Exercice 2024	527 497,925

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	126,910	126,930
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	177,675	177,703
3	UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	142,702	146,341	146,365
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	159,647	159,675
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	151,430	151,452
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	157,302	157,331
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	144,197	144,217
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	58,902	58,912
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	43,475	43,488
10	POSTE OBLIGATAIRESICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	147,685	147,712
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	129,487	129,510
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	129,039	129,062
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	108,189	111,255	111,275
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	103,422	103,440
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	104,356	104,375
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
16	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,683	22,687
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	157,609	157,635
18	FCP WAFIA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	150,984	151,001
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,378	14,381
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	218,874	218,913
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	123,053	123,070
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	125,088	128,302	128,325
23	FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	17,915	17,919
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	114,028	114,049
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	108,968	108,987
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,411	2,419
SICAV MIXTES						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	79,905	80,131
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	166,941	166,955
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	126,214	126,211
30	AMEN ALLIANCESICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	134,865	134,885
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	180,448	180,455
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	664,191	664,273
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	149,031	148,898
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	211,944	211,869
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	126,723	126,671
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	173,077	173,527
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	203,542	203,507
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	185,702	185,632
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	32,571	32,577
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	112,021	111,914
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,284	1,284
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,361	1,362
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	100,993	101,008
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 826,176	2 829,932
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	289,963	298,343
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,862	3,878
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,359	3,374
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	53,005	53,801
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,538	1,543
50	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,443	1,462
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,505	1,522
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	19,567	19,685
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	15,363	15,347
54	FCP ILBOURS A CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	20,358	20,447
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	6 166,638	6 163,577
SICAV ACTIONS						
56	UBCF-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	105,131	121,506	122,015
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,651	1,654

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
58 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	111,704	111,721
59 AMEN PREMIÈRES SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	98,872	98,890
60 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	105,443	105,462
61 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	103,441	103,455
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,029	109,627	109,643
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,635	104,678	104,697
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,621	101,472	101,487
65 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/24	5,857	109,900	112,637	112,654
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	110,285	113,183	105,824
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	108,149	110,500	104,305
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	104,085	104,103
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/24	6,692	106,862	109,899	109,920
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,373	112,746	107,454
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	102,658	102,675
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	105,162	105,171
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,492	107,098	107,112
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	102,143	102,160
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	113,288	113,306
76 FCP HELION MONED	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,952	111,055	111,075
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	112,925	115,741	115,760
78 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	104,817	104,836
79 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 031,062	1 031,225
80 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 407,047	10 408,922
81 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	102,943	102,960
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
82 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,308	114,383	114,521
83 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	107,643	111,132	111,294
84 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	-	100,000
SICAV MIXTES							
85 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	72,154	71,811
86 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	121,639	135,352	135,557
87 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/24	0,847	17,981	18,497	18,502
88 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	361,039	361,197
89 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 470,331	2 615,969	2 621,639
90 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	67,948	67,925
91 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	54,225	54,212
92 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	113,512	113,534
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
93 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	11,230	11,231
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	19,751	19,738
95 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	21,155	21,128
96 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	17,969	17,956
97 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	104,941	107,095	106,986
98 FCP AL IMIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	93,744	93,633
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	98,236	98,161
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	117,743	117,791
101 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	113,918	114,098
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	13,710	13,797
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	113,306	113,333
104 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	84,284	94,131	94,150
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
105 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	107,423	109,438
106 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	128,126	135,066	135,394
107 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	173,343	174,883
108 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	164,061	176,533	177,762
109 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	230,626	227,455
110 MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	202,935	211,071	207,068
111 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	199,122	208,799	202,595
112 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	33,486	32,973
113 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	11 835,141	11 956,900
114 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
115 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	112,635	114,178
116 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	5 640,928	6 087,058	6 067,293
117 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,297	12,324
118 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	181,073	194,377	195,508
119 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	13 841,908	13 592,136
120 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	11 928,404	11 908,916
121 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	10 600,681	10 716,663
122 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	11 653,443	11 772,718
123 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	10 626,320	10 782,694
124 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	11,152	12,522	12,554
125 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	120,419	121,106
126 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	106,939	107,276
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
127 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	129,208	134,419	134,244
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
128 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 200,139	1 208,605

* OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Immobilière et Touristique -SIT-» et la « Société Régionale de Transport de Kairouan » ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP SALAMETT PLUS et l'ouverture au public du FCP BNA CEA et des fonds de capital investissement « FCPR MAXULA EQUITY FUND », « FCPR STRATEGY FUND », « FCPR IKLAA » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

30. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue HédiNouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29. ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45. Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguaia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66. Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83 Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
32	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
33	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

43	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, lesBerges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne**



بنك الأمان

AMEN BANK

Société Anonyme au capital social de 174 600 000 Dinars entièrement libérées
Siège social: Av.Mohamed V- 1002 Tunis – Identifiant Unique: 0000221 M
Tél. : 71 148 000 ; Fax : 71 833 517

**Emission d'un emprunt obligataire Subordonné
« Amen Bank Subordonné 2025-1 »
De 40 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 60 000 000 dinars
Sans recours à l'appel public à l'épargne
Prix d'émission : 100 dinars**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la banque réunie le **24/04/2025** a autorisé l'émission d'emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés ou autres en une ou plusieurs tranches pour un montant maximum de 300 millions de dinars valable jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025, et elle a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire de l'Amen Bank a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 40 millions de dinars susceptible d'être porté à 60 millions de dinars, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, et ce, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	9,40% et/ou TMM +1,90%	Constant par 1/5 à partir de la 1^{ème} année
Catégorie B	7 ans	9,45% et/ou TMM+1,95%	Constant par 1/7 à partir de la 1^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

Le montant total du présent emprunt subordonné est fixé à 40 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 60 000 000 de dinars, divisé en 400 000 obligations subordonnées, susceptibles d'être portées à 600 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « Amen Bank Subordonné 2025-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **02/06/2025**, auprès d'Amen Bank, et clôturés au plus tard le **16/06/2025**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/06/2025**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

But de l'émission :

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt :** Amen Bank Subordonné 2025-1
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24

du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par Amen Bank, mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisis et la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/06/2025**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **16/06/2025**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A, d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **1,90% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **190 points de base**. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,40% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B, d'une durée de 7 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **1,95% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **195 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- *Taux fixe* : Taux annuel brut de **9,45% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription la catégorie et le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement annuel constant de **20 dinars** par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B seront remboursables à partir de la 1^{ère} année et sont amortissables d'un montant annuel de **14,3 dinars** par obligation jusqu'à la 6^{ème} année et de **14,2 dinars** par obligation à la 7^{ème} année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16/06/2030** pour les obligations de la catégorie A et le **16/06/2032** pour celles de la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 juin** de chaque année.

Pour les deux catégories A et B, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16/06/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,40% l'an** pour la catégorie A et de **9,45% l'an** pour la catégorie B, et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'avril 2025 à titre indicatif, qui est égale à 7,938% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,838% pour la catégorie A et de 9,888% pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** pour la catégorie A et **1,95%** pour la catégorie B, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale :

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de

- **5 ans** pour la catégorie A ;
- **7 ans** pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne :

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne de :

- **3 ans** pour la catégorie A ;
- **3,997 années** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- **2,678 années** pour la catégorie A ;
- **3,377 années** pour la catégorie B.

Mode de placement :

Il s'agit d'un **placement privé**. **L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

Cessibilité des obligations :

Les obligations subordonnées émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt subordonné s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

• Rang de créance

En cas de liquidation de l'Amen Bank, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt Subordonné « Amen Bank Subordonné 2025-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées : Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne**

El Amel de Microfinance SA



Société Anonyme au capital de 7 500 000 dinars

Siège social : Angle Avenue de France, Rue de Belgique, Ben Arous, Tunisie

Identifiant unique : 1592121G

E-mail : contact@elamel.com.tn

Objet social : l'octroi de microcrédits ainsi que toutes les activités autorisées conformément au décret-loi 2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de micro-finance.

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
« El Amel de microfinance 2025-1 »
DE 7.000.000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A 10.000.000 DINARS
PRIX D'EMISSION : 100 DINARS**

Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire:

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société «El Amel de Microfinance SA», réunie le **24 juin 2024**, a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire privé sans appel public à l'épargne pour une enveloppe de 20 millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches, et ce sur une période de 5 ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer le montants des tranches ainsi que les modalités et les conditions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société, s'est réuni le **13 mars 2025** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Montant : 7 millions de dinars susceptible d'être porté à 10 millions de dinars

Durée : 5 ans

Taux d'intérêt : 11.5 % brut l'an et/ou TMM+3.5 %

Amortissement : Annuel constant par 1/5 à partir de la 1^{ère} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ÉMISSION :

Montant de l'emprunt:

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à **7 millions de dinars, susceptible d'être porté à 10 millions de dinars**, divisé en 70 000 obligations, susceptibles d'être portées à 100 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « El Amel de microfinance 2025-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **26 mai 2025** aux guichets de la société El Amel Microfinance, et seront clôturées au plus tard

le **27 juin 2025**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (10 000 000 DT) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 100 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27 juin 2025** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du 26 mai 2025 **aux guichets de la société El Amel Microfinance**, Angle avenue de France, Rue de Belgique, 2013 Ben Arous.

But de l'émission :

La société El Amel de Microfinance SA a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité et l'élargissement de son réseau d'agences.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt** : « **El Amel de microfinance 2025-1** »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par El Amel de Microfinance SA, mentionnant le taux choisi ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des titres en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et de sa libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27 juin 2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **27 juin 2025**, soit la date limite de clôture des souscriptions.

Date de règlement :

Les obligations sont payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à une durée unique de 5 ans et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- ✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **11,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 350 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2030**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts sera effectué à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27 juin 2026**.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **11,5%** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Avril 2025, à titre indicatif, qui est égale à 7,938% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 11,438%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,5%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne des obligations du présent emprunt obligataire est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration pour les obligations du présent emprunt est de **2,618 années**.

Mode de placement :

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Épargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire « El Amel de microfinance 2025-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la société émettrice.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE-

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire, la Banque de Tunisie et des Emirats -BTE- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration.

I- Résolutions adoptées :

القرار الأول

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الاستماع إلى قراءة :

✪ تقارير مجلس الإدارة حول نشاط البنك وحول حسابات السنة المحاسبية 2024 (القوائم المالية الفردية والقوائم المالية المجمعة) .

✪ تقارير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية الفردية والمجمعة للسنة المحاسبية 2024.

تصادق الجلسة العامة العادية بدون أيّ تحفظ على القوائم المالية الفردية والقوائم المالية المجمعة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2024.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية

القرار الثاني

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الاستماع إلى قراءة التقرير الخاص بمراقبي الحسابات المتعلق بالاتفاقات المنصوص عليها بالفصل 62 من القانون عدد 48 لسنة 2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية والفصل 200 وما يليه وبالفصل 475 من مجلة الشركات التجارية تصادق على هذه الاتفاقيات.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية

القرار الثالث

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الإطلاع على نتائج السنة المحاسبية 2024 تبرئ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاماً وبدون أي تحفظ على تصرفهم خلال السنة المحاسبية 2024.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية

القرار الرابع

إنّ الجلسة العامة العادية تقرّر توظيف النتيجة المالية كما يلي(بالدينارات) :

-119 095 103,253:	(+) ما تبقى من مرابيح ح 2023
-27 903 903,537:	(+) النتيجة الصافية لسنة 2024
0 :	(+) الاحتياط القانوني
-146 999 006,790:	(=) ما تبقى للترحيل

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية

القرار الخامس

إنّ الجلسة العامة العادية تقرّر تحديد بدلات الحضور بمبلغ صافي بـ 1.000 دينار لكلّ عضو بالنسبة لكلّ اجتماع مجلس إدارة وذلك بسقف 6 اجتماعات مدفوعة في السنة.

كما أنها تصادق على اسناد منح الحضور بمبلغ صافي بـ 2000 دينار لكلّ عضو بالنسبة لكلّ اجتماع للجان القارة المنبثقة عن مجلس الإدارة وهي لجنة التدقيق الداخلي واللجنة الاستراتيجية ولجنة المخاطر ولجنة التعيينات والتأجير، وذلك بسقف 6 اجتماعات مدفوعة في السنة.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار السادس

إنّ الجلسة العامة العادية تصادق على تعيين الأعضاء التالي ذكرهم بمجلس إدارة بنك تونس والإمارات:

- ✪ السيد معزّ الجودي، عضواً مستقلاً عن الجانب التونسي ورئيساً للجنة التدقيق للمدة النيابية 2025-2026-
- 2027 إلى حدّ انعقاد الجلسة العامة العادية التي تنظر في القوائم المالية للسنة المحاسبية 2027.
- ✪ السيد حُמיד الدرمني عضواً مستقلاً عن الجانب الإماراتي ورئيساً للجنة المخاطر لباقي مدّته النيابية للسنوات 2023-2024-2025 إلى حدّ انعقاد الجلسة العامة العادية التي تنظر في القوائم المالية للسنة المحاسبية 2025.

كما تصادق الجلسة العامة العادية على تجديد نيابة أعضاء مجلس الإدارة الممثلين للجانب التونسي وللجانب الإماراتي للسنوات المالية 2025 و2026 و2027 إلى حدّ انعقاد الجمعية العامة العادية التي تبتّ في القوائم المالية للسنة المحاسبية 2027.

أعضاء مجلس الإدارة الممثلين للجانب الاماراتي

1. خليفة علي القمزي
2. عبد الله أحمد سلطان الحلامي
3. سعيد حمد علي الدرمني
4. أحمد راشد محمد المهيري
5. حمد مبارك سالم المزروعى

أعضاء مجلس الإدارة الممثلين للجانب التونسي

6. أسماء المسعودي
7. بثينة بوكمشة
8. هشام المنصوري

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية

القرار السابع

تعطي الجلسة العامة العادية جميع الصلاحيات للممثل القانوني للبنك أو من يفوضه لغرض القيام بجميع إجراءات الإيداع والنشر القانونية.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

II . Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN APRES REPARTITION DES BENEFICES

(unités : en milliers de dinars)

	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF		
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	17 911	13 188
Créances sur les établissements bancaires et financiers	191 668	216 800
Créances sur la clientèle	971 009	920 339
Portefeuille titres commercial	44 627	-
Portefeuille d'investissement	207 375	196 095
Valeurs immobilisées	86 589	92 262
Autres actifs	20 877	14 123
TOTAL ACTIF	1 540 056	1 452 807
PASSIF		
Dépôt et avoirs des établissements bancaires et financiers	242 697	280 592
Dépôt et avoirs de la clientèle	1 115 122	973 734
Emprunt et ressources spéciales	81 723	102 113
Autres passifs	61 611	47 599
TOTAL PASSIF	1 501 153	1 404 038
CAPITAUX PROPRES		
Capital	108 744	90 000
Réserves	77 998	78 704
Actions propres	-840	-840
Résultat reporté	-146 999	-119 095
TOTAL CAPITAUX PROPRES	38 903	48 769
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	1 540 056	1 452 807

III. L'état d'évolution des capitaux propres :

ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES
APRES REPARTITION DES BENEFICES DE L'EXERCICE 2024

LIBELLES	CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITIONS	REPARTITION	CAPITAUX PROPRES APRES REPARTITION
Capital	108 744	0	108 744
Réserves légales	7 387	0	7 387
Réserve à régime spécial	22 344	0	22 344
Actions propres	-840	0	-840
Fonds social	3 108	0	3 108
Autres réserves	13 200	0	13 200
Résultat reporté	-119 095	-27 904	-146 999
Résultat de l'exercice	-27 904	27 904	-
Ecart de réévaluation	31 829	0	31 829
Réserves pour risques bancaires	130	0	130
Dividendes ADP	0	0	0
TOTAL FONDS PROPRES	38 903	0	38 903

IV- Liste des membres du Conseil d'administration :

<u>LISTE DES MEMBRES ACUTELS DU CA BTE</u>		
ADMINISTRATEURS EMIRATIS (mandats 2025-2026-2027)		
PRESIDENT	KHALEEFA ALI ALQAMZI	Directeurs à Abu Dhabi Investment Authority
MEMBRE	Abdallah Ahmed Soltane Alhallami	
MEMBRE	Saaid Hamed Ali Aldarmaki	
MEMBRE	Ahmed Rachid Mohamed Almehiri	
MEMBRE	Moubarak Salim Almazrouai	
MEMBRE INDEP/ PRESIDENT DU C. risques (mandat 2023-2024-2025)	Humaid Al darmaki	Consultant indépendant
ADMINISTRATEURS TUNISIENS (mandats 2025-2026-2027)		
MEMBRE	Asma MESSAOUDI	DG au Min des Finances
MEMBRE	Hichem MANSOURI	DG au Min des Finances
MEMBRE	Boutheina BOUKAMCHA	Directeur au Min de l'industrie
MEMBRE	Nabiha MHAMDI	DG à la présidence du gouvernement
MEMBRE INDEP/ PRESIDENT DU CAudit	Moez Joudi	Consultant indépendant/ enseignant universitaire

AVIS DES SOCIÉTÉS

Informations Post AGO

UNION DE FACTORING
- UNIFACTOR -
SIÈGE SOCIAL : ENNOUR BUILDING CENTRE URBAIN NORD TUNIS

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire, L'Union de Factoring -UNIFACTOR- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I- Résolutions adoptées :

Première résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture des rapports du **Conseil d'Administration** et des **Commissaires aux Comptes**, approuve le rapport du **Conseil d'Administration** ainsi que les états financiers de la Société arrêtés au 31/12/2024 tels qu'ils sont présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des **Commissaires aux comptes** établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants du Code des sociétés Commerciales et l'article **62** de la **loi 2016-48**, approuve les opérations qui y sont mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale, décide d'allouer au **Conseil d'Administration** une enveloppe brute d'un montant égal à **225 mille Dinars**, au titre de jetons de présence de l'exercice 2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale, décide d'allouer au titre de l'année 2024 une enveloppe brute d'un montant égal à **187.5 mille Dinars**, pour les membres du Comité d'Audit Interne et du Comité des Risques.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

- Monsieur **Riadh HAJJEJ**,
- **La Banque Nationale Agricole "BNA"**,
- **L'Amen Bank "AB"**,
- **L'Arab Tunisian Bank "ATB"**,
- **L'Arab Tunisian Lease "ATL"**,
- **Carte Vie**,
- **Société Tunisienne d'Equipements "STE"**,
- **SPDIT Sicaf**,
- **Société ASIRAQ**, et
- Monsieur **Taieb BAYAHI**.

Et ce, pour une durée de trois ans qui s'achèvera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale décide de nommer :

- Madame **Sonia LOUZIR** en tant qu'Administrateur Indépendant,
- Monsieur **Khaled ZOUARI** en tant qu'Administrateur Indépendant.

Et ce, pour une durée de trois ans qui s'achèvera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'expiration du mandat du Cabinet « **CPA** », Commissaire aux comptes, et du mandat du Cabinet « **Forvis MAZARS** », Commissaire aux comptes, décide de nommer les cabinets :

- Cabinet **La Générale d'Audit & Conseil "GAC"**,
- Cabinet **KPMG**.

En tant que **Commissaires aux comptes** de la société, et ce, pour une durée de trois ans qui s'achèvera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale décide de reclasser au compte « résultats reportés », les réserves pour réinvestissements devenues disponibles au cours de cette année d'un montant de **5.244.300,000 Dinars** (réinvestissements sur les Résultats des exercices 2016, 2017 & 2018).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale, ratifie la répartition des bénéfices ci-après, telle que proposée par le **Conseil d'Administration** et fixe les dividendes au titre de l'exercice 2024 à **0,750 Dinars** par action soit **15%** du nominal. Les dividendes seront mis en paiement dès l'accomplissement des formalités légales, et au plus tard le **30 mai 2025**.

Bénéfices de l'exercice 2024	7 503 449
(+) Résultats reportés	7 942 509
Année 2023	2 698 209
Réserves disponibles (R.R. Exonérés)	5 244 300

Total	15 445 957
(-) Réserves Légales	0
Reliquat	15 445 957
(-) Réserves pour réinvestissements Exonérés 2024	4 477 493
Bénéfices distribuables de l'exercice 2023	10 968 464
(-) Réserves pour Fonds Social	80 000
(-) Dividendes (15%) Soit 2.250.000,000	2 250 000
Résultats reportés 2024	8 638 464

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Onzième résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire, pour effectuer tous dépôts ou publications prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN ARRÊTÉ
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024
 Exprimé en dinars tunisien

Actifs	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIFS NON COURANTS		
<i>Immobilisations incorporelles et corporelles</i>	6 227 480	6 188 111
<i>Moins : Amortissements</i>	-5 028 962	-4 725 035
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	1 198 518	1 463 075
<i>Immobilisations financières</i>	20 662 156	21 471 648
<i>Moins : Provisions</i>	-3 923 533	-3 693 533
Total Immobilisations financières	16 738 623	17 778 115
<i>Autres actifs non courants</i>	0	0
Total des actifs non courants	17 937 142	19 241 190
<i>Affecturages et comptes rattachés</i>	153 048 150	248 565 696
<i>Moins : Provisions & Agios réservés</i>	-12 051 839	-15 614 897
<i>Autres actifs courants</i>	5 630 496	4 122 394
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	13 179 385	4 962 436
Total des actifs courants	159 806 192	242 035 629
TOTAL DES ACTIFS	177 743 334	261 276 819

Capitaux Propres & Passifs	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Capitaux propres		
<i>Capital social</i>	15 000 000	15 000 000
<i>Réserves Légales</i>	1 500 000	1 500 000
<i>Réserves Fonds Social</i>	111 307	97 117
<i>Réserves Pour Réinvestissements exonérés</i>	24 258 981	25 025 788
<i>Résultats Reportés</i>	8 638 464	2 698 209
Total des capitaux propres après affectation	49 508 752	44 321 114
<i>Emprunt Obligataire</i>	0	-
<i>Fonds de Garantie</i>	32 815 992	37 307 770
<i>Passifs liés aux obligations IDR</i>	594 599	560 038
Total des passifs non courants	33 410 591	37 867 808
<i>Adhérents et comptes rattachés</i>	8 850 110	31 544 003
<i>Autres passifs courants</i>	12 223 341	12 858 023
<i>Concours bancaires et autres passifs</i>	73 750 540	134 685 871
Total des passif courants	94 823 991	179 087 897
TOTAL DES PASSIFS	128 234 582	216 955 705
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	177 743 334	261 276 819

III - L'état d'évolution des capitaux propres :

Désignations	Capital social	Réserve légale	Réserve Fonds Social	Réserves Réinvest Exonéré	Résultats Reportés	Résultat de la période	Total capitaux propres
Solde Avant Affectation au 31/12/2024	15 000 000	1 500 000	31 307	25 025 788	2 698 209	7 503 449	51 758 753
Résultats Reportés 2023							0
Réserves Légales						0	0
Réserves Disponibles (R. Réinvestissement Exonérés)				-5 244 300	5 244 300		0
Réserves pour Réinvestissements Exonérés 2023				4 477 493		-4 477 493	0
Réserves pour Fonds Social			80 000			-80 000	0
Dividendes						-2 250 000	-2 250 000
Résultats Reportés 2024					695 956	-695 956	0
Solde Après Affectation au 31/12/2024	15 000 000	1 500 000	111 307	24 258 981	8 638 465	0	49 508 753

IV-Liste des membres du Conseil d'administration :

Noms et Prénoms	Qualité	Mandat	Fonction actuelle	Poste occupé dans d'autres conseils s'il y'a lieu
Monsieur Riadh HAJJEJ	Président	2025-2027	Directeur Général de l'ATB	Administrateur représentant l'ATB dans divers Conseil d'Administration
Madame Nour El Houda BEN CHEIKH représentant AMEN BANK	Membre	2025-2027	Directeur de l'Analyse de Crédit au sein de l'AMEN BANK	-
Monsieur Moncef GUASSOUMA représentant l'ATB	Membre	2025-2027	Directeur Central à l'ATB	-
Madame Ahlem Ben Zine El Abidine El Heni représentant BNA	Membre	2025-2027	Chef de Pôle Risques BNA	- -Administrateur Sicar Invest-Air liquide
Monsieur Mohamed MASMOUDI représentant ATL	Membre	2025-2027	Directeur Central ATL LEASING	- Administrateur représentant ATL dans ATL-LLD
Monsieur Zied HAMZAOUI représentant La CARTE VIE	Membre	2025-2027	Directeur Financier Carte Vie	- Administrateur représentant Carte Vie dans Mitigan
Monsieur Mohamed Aziz KILANI Représentant STE	Membre	2025-2027	Directeur	
Madame Néjla TNANI représentant SPDIT	Membre	2025-2027	Directeur à SPDIT	- Administrateur représentant le groupe SFBT dans Tunis Center
Monsieur Hedi ZERZERI représentant ASIRAQ	Membre	2025-2027	Directeur	Administrateur dans : ATD Sicar ; Tunisie Profilé Aluminium- Sud Bitume - Ste Hôtelière Port Prince
Monsieur Taieb BAYAH	Membre	2025-2027	Président du Conseil Lloyd Tunisien	- Administrateur dans Magasin General, TPR, SOTUVER, CFI, Indinvest SICAF, SICAM , TPS, MED INVEST
Monsieur Khaled ZOUARI	Membre Indépendant	2025-2027	Enseignant Universitaire-Membre du Comité Scientifique de l'IFID	Administrateur et Président du Comité des Risques Hannibal Lease
Madame Sonia LOUZIR	Membre Indépendant	2025-2027		

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire, la société Placement de Tunisie SICAF publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ La liste des membres du Conseil d'administration.

I-Les résolutions adoptées

Résolution n°1 :

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 3 111 257,806 Dinars ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2024.

Résolution adoptée à l'unanimité

Résolution n°2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2024 et du report à nouveau telle que proposée par le Conseil d'Administration à savoir :

Bénéfice de l'exercice	3 111 257,806 Dinars
+ Report à nouveau	1 890 742,404 Dinars
Total	5 002 000,210 Dinars
- Dividendes à distribuer	3 000 000,000 Dinars
- Report à nouveau	2 002 000,210 Dinars

Le dividende sera mis en paiement à raison de 3 Dinars par action à partir du 14 mai 2025.

Résolution adoptée à l'unanimité

Résolution n°3 :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans (2025-2027) le mandat d'administrateur de la société DELTA FINANCES représentée par Mme Feriel RIAHI. Ce mandat prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2027.

Résolution adoptée à l'unanimité

Résolution n°4 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs, au titre de l'exercice 2025, à trente-cinq mille Dinars brut (35.000,000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Résolution adoptée à l'unanimité

Résolution n°5 :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.

Résolution adoptée à l'unanimité

II-Le bilan après affectation du résultat comptable

Bilan Après Répartition
Exercice clos le 31/12/2024
(Unité = en Dinars)

	En. TND	déc.-24	déc.-23
Immobilisations financières		12.268.071	12.268.071
Placements et autres actifs financiers		5.383.490	5.033.485
Moins : Provisions		(177.523)	(328.591)
Autres actifs		278.124	165.139
Liquidités et équivalent de liquidités		23.356	20.886
Total des Actifs		17.775.518	17.158.990
Capital social		10.000.000	10.000.000
Réserves		2.713.591	2.713.591
Résultats reportés		2.002.000	1.890.742
Sous-Total capitaux propres		14.715.591	14.604.333
Autres passifs		3.059.927	2.554.657
Sous-Total Passifs		3.059.927	2.554.657
Total Capitaux propres et passifs		17.775.518	17.158.990

III- L'état d'évolution des capitaux propres

Tableau des mouvements des capitaux propres
Exercice clos le 31/12/2024

En. TND	Capital social	Réserves légales	Primes d'émission	Réserves à régime spécial	Autres Réserve	Résultat Reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux propres Avant affectation	10.000.000	1.000.000	340.000	0	1.373.591	1.890.742	3.111.258	17.715.591
Résultat distribuable						(1.890.742)	1.890.742	0
Réserves légales								0
Réserves ordinaires								0
Distribution dividendes							(3.000.000)	(3.000.000)
Report à nouveau						2.002.000	(2.002.000)	0
Réserves à régime spécial								0
Capitaux propres Après affectation	10.000.000	1.000.000	340.000	0	1.373.591	2.002.000	0	14.715.591

IV-La liste des membres du Conseil d'administration.

MEMBRES	MANDAT	QUALITE	PRINCIPALE ACTIVITE	MANDAT D'ADMINISTRATEUR DANS D'AUTRES SOCIETES
ZOUHEIR HASSEN	2024-2026	Président du Conseil	Directeur Général Adjoint de la Banque de Tunisie	Administrateur Société de Bourse de Tunisie -SBT- Administrateur Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE Administrateur BTSICAR Administrateur SPPI SICAR
BANQUE DE TUNISIE Représentée par Mme. MAHA ZOUAOUI	2023-2025	Administrateur	Banque Universelle	Placements de Tunisie SICAF La Foncière les Oliviers SA Sté de Promotion et de Financement Touristique CARTHAGO La Générale de Participations de Tunisie SICAF -GPT SICAF- Société Club Aquarius Nabeul Transport de Fonds de Tunisie - TFT - Société de Bourse de Tunisie -SBT- BT SICAR Sté de Participation & de Promotion des Investissements SPPI SICAR Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE Société Pôle de Compétitivité de Bizerte -SPCB- La Générale Immobilière de Tunisie SA INSTITUT TUNIS DAUPHINE AIR LIQUIDE TUNISIE AIR LIQUIDE TUNISIE Services Société Monétique Tunisie -SMT Société Pôle de Compétitivité Monastir El Fejja -MFC PÔLE- Société Polyclinique le Bardo -SA- Société Interbancaire de Télécompensation -SIBTEL- Société Tunisienne de Garanties -SOTUGAR- Inter Bank Services IBS MARE ALB Direct Phone Service

				International Information Developpement
SELIM RIAHI	2023-2025	Administrateur	PDG des entités du Groupe RIAHI	
DELTA FINANCES Représentée par Mme. Ferial RIAHI	2025-2027	Administrateur	Société d'Investissement Capital Fixe	-
KHALED EL FEKIH	2023-2025	Administrateur	Gérant du bureau d'ingénierie EUREKA PDG société Grand Moulins de Nabeul	Président du Conseil d'Admin de la Sté Néapolis Immobilière Président du Conseil d'Admin de la Sté EL AMEL de micro-crédits Administrateur SICAV RENDEMENT
ASTREE Représentée par M. Moez DIMASSI	2023-2025	Administrateur	Société d'Assurance et de Réassurance	Administrateur Banque de Tunisie Administrateur Générale de Participation de Tunisie GPT Sicaf Administrateur Sté de Bourse de Tunisie Administrateur SCET Tunisie Adlinistrateur Société de Développement de l'Assurance Administrateur la Générale Immobilière de Tunisie Administrateur St de Gestion et de Développement Immobilière et de Participation Administrateur Pôle de Competitivité de Bizerte Parc d'Activité Economique de Bizerte Administrateur SICAV CROISSANCE Administrateur SICAV RENDEMENT

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

**Société de Développement Economique de Kasserine
"SODEK - SICAR"**

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba, 1200 Kasserine

La Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK" publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Madame Sawssen DALHOUMI.

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3	7 892	7 892
Moins : amortissements		<u>-7 892</u>	<u>-7 892</u>
		-	-
Immobilisations corporelles	3	162 789	162 789
Moins : amortissements		<u>-162 407</u>	<u>-162 025</u>
		382	764
Immobilisations financières	4	7 331 300	7 331 300
Moins : provisions		<u>-897 655</u>	<u>-775 129</u>
		6 433 645	6 556 171
Total des actifs immobilisés		6 434 027	6 556 935
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		6 434 027	6 556 935
Autres actifs courants	5	1 109 435	1 390 430
Moins : provisions		<u>-30 081</u>	<u>-28 921</u>
		1 079 354	1 361 509
Placements et autres actifs financiers	6	715 000	824 499
Liquidités et équivalents de liquidités	7	104 915	154 762
Total des actifs courants		1 899 269	2 340 770
TOTAL DES ACTIFS		8 333 296	8 897 705

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital souscrit		6 236 055	6 236 055
<i>Capital souscrit libéré</i>		5 687 257	5 687 257
<i>Capital souscrit appelé, non libéré</i>		548 798	548 798
Réserves légales et ordinaires		75 830	75 830
Résultats reportés		-4 585 584	-4 165 922
Modifications comptables		-164 639	179 976
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		1 561 662	2 325 939
Résultat de l'exercice		-597 961	-419 662
Total des capitaux propres avant affectation	8	963 701	1 906 277
PASSIFS			
Passifs non courants			
Concours sur les ressources	9	5 733 181	5 718 890
Total des passifs non courants		5 733 181	5 718 890
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	10	3 963	3 757
Autres passifs courants	11	334 431	193 061
Avances sur rétrocession de participation	12	1 298 020	1 075 720
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Total des passifs courants		1 636 414	1 272 538
Total des passifs		7 369 595	6 991 428
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		8 333 296	8 897 705

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	13	106 257	114 882
Autres produits d'exploitation		-	-
Total des produits d'exploitation		106 257	114 882
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats d'approvisionnements consommés	14	-22 078	-13 603
Charges de personnel	15	-474 521	-378 658
Dotations aux amortissements et aux provisions	16	-138 567	-87 592
Autres charges d'exploitation	17	-68 575	-88 638
Total des charges d'exploitation		-703 741	-568 491
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-597 484	-453 609
Produits financiers nets	18	1 496	2 394
Produits des placements		-	-
Autres pertes ordinaires	19	-1 475	-1 386
Autres gains ordinaires	20	2	33 439
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AVANT IMPÔT		-597 461	-419 162
Impôt sur les sociétés	21	-500	-500
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-597 961	-419 662
Effets des modifications comptables		-	-
RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES		-597 961	-419 662

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION			
Résultat net		-597 961	-419 662
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)		138 567	87 592
Variations de :			
- Autres actifs courants		280 995	-80 084
- Fournisseurs et comptes rattachés		206	-32
- Autres passifs courants		141 370	-2 027
- Autres actifs financiers		85 000	-
- Avances sur rétrocession de participation		222 300	169 000
- Effets des modifications comptables		-344 615	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		-74 138	-245 213
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-1 146
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		-	-
Décassements provenant de l'acquisition d'actifs financiers		-	-
Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers		5 000	2 000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		5 000	854
Encaissement suite à la libération du capital		-	-
Variation des concours sur les ressources		14 291	17 938
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		14 291	17 938
Variation de trésorerie		-54 847	-226 421
Trésorerie au début de l'exercice	6 & 7	359 762	586 183
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 & 7	304 915	359 762

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société de Développement Économique de Kasserine (SODEK-SICAR) est une Société Anonyme constituée en mai 1997. Son siège social est à l'Avenue Habib Bourguiba en face de la BCT - Kasserine.

Elle a pour objet social la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés implantées à la région de Kasserine et non cotées à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat, et ce à raison de 80% au moins de son capital libéré et 80% au moins de chaque montant mis à sa disposition sous forme de fonds à capital risque, autre que celui provenant sources de financement étrangères ou de ressources du budget de l'Etat et ce dans un délai ne dépassant pas la fin des deux années suivant celle au cours de laquelle le capital souscrit a été libéré ou celle du paiement de chaque montant mis à sa disposition.

La Société peut également acquérir des actions nouvellement émises sur le marché alternatif de la bourse, et ce, dans la limite de 30% du dit taux d'utilisation des ressources. La Société intervient à travers la souscription aux actions et parts sociales, ou encore au moyen de la souscription ou de l'acquisition de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et d'une façon générale de toutes les autres catégories assimilées à des fonds propres conformément à la législation et la réglementation en vigueur. Comme elle peut accorder des avances sous forme de compte courant associés.

La Société fait appel public à l'épargne et elle est régie en tant que Société d'Investissement à Capital Risque par les dispositions du décret-loi 2011-99 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et les dispositions du décret-loi n°2011-100 du 21 octobre 2011 portant adaptation des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement dans le capital risque avec la législation le régissant.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé, lors de sa réunion en date du 18 juin 2010, d'augmenter le capital social de 5 345 190 DT afin de le ramener de 890 865 DT à 6 236 055 DT, et ce, par l'émission de 1 069 038 actions nouvelles de valeur nominale de 5 DT chacune. Au 31 décembre 2023, le capital social de la « SODEK-SICAR » n'est pas intégralement libéré. Le montant du capital souscrit libéré s'élève, au 31 décembre 2023, à 5 687 257 DT.

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

Les états financiers annuels de la « SODEK-SICAR » ont été arrêtés, au 31 décembre 2023, par référence au Système Comptable des Entreprises en Tunisie promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

1) Immobilisations incorporelles et corporelles

À la date de leur entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations incorporelles et corporelles propres sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Matériel de transport	20%
- Mobiliers et équipements de bureaux	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Agencements, aménagements et installations divers	15%

2) Titres de participation (ou placements à long terme)

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la « SODEK-SICAR »). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

La « SODEK-SICAR » a signé avec l'Etat Tunisien une convention de financement et de gestion des participations pour le compte du Fonds de Développement et de Décentralisation Industrielle « FOPRODI ». Les participations accordées aux promoteurs sur le fonds du FOPRODI figurent dans une rubrique à part au niveau du poste titres de participations à l'actif de ses états financiers, la contrepartie des participations sur les fonds du FOPRODI est inscrite au passif du bilan, parmi les passifs non courants.

Suite 1 Note N°2

Les avances reçues par la « SODEK-SICAR » sur cession de ses prises de participation sont enregistrées au compte « Avances sur cession de participation » au niveau du passif courant du bilan.

3) Revenus

Les revenus de la « SODEK-SICAR » sont constitués principalement par les produits de placements, les dividendes, les intérêts, les plus-values sur cession des titres de participation, les commissions de mise en place, les commissions sur la gestion des fonds de FOPRODI et les commissions d'études.

a) *Dividendes :*

Les dividendes relatifs aux titres en « portefeuille actions » sont comptabilisés en résultat net sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

b) *Commissions d'étude et de gestion de fonds :*

Les commissions d'étude et de suivi sont comptabilisées en revenus au fur et à mesure que les services sont rendus. Les commissions de gestion de fonds à capital risque pour le compte de tiers sont comptabilisées en revenus au fur et à mesure que les services sont fournis.

c) *Produits de placements :*

Les intérêts provenant des placements monétaires sont comptabilisés en résultat net au fur et à mesure qu'ils sont courus.

d) *Plus-value sur cessions des participations :*

Les plus-values sur cession des participations sont constatées à l'encaissement et après la réalisation des conditions juridiques de transfert des titres.

4) Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués principalement d'actions SICAV obligataires destinées à être cédés à très brève échéance et considérées, par la « SODEK-SICAR », comme étant des titres très liquides. Ils sont évalués initialement à leur prix d'acquisition, coûts de transaction exclus.

À la date de clôture, les titres cotés très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché (cours moyen en bourse du dernier mois) et les plus-values ou moins-values dégagées sont portées en résultat net.

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en DT)

	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs Nettes au	
	Soldes au 31/12/2022	Entrées 2023	Sorties 2023	Soldes au 31/12/2023	Soldes au 31/12/2022	Entrées 2023	Sorties 2023	Soldes au 31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022
Logiciels	3 179	-	-	3 179	3 179	-	-	3 179	-	-
Conception LOGO	4 713	-	-	4 713	4 713	-	-	4 713	-	-
Total des immobilisations incorporelles (1)	7 892	-	-	7 892	7 892	-	-	7 892	-	-
Matériel de transport	103 555	-	-	103 555	103 555	-	-	103 555	-	-
Installations générales, agencements & aménagements divers	8 042	-	-	8 042	8 042	-	-	8 042	-	-
Equipements de bureaux	10 773	-	-	10 773	10 773	-	-	10 773	-	-
Mobilier de bureaux	22 822	-	-	22 822	22 822	-	-	22 822	-	-
Matériel informatique	17 597	-	-	17 597	16 833	382	-	17 215	382	764
Total des immobilisations corporelles (2)	162 789	-	-	162 789	162 025	382	-	162 407	382	764
Total des immobilisations incorporelles et corporelles (1+2)	170 681	-	-	170 681	169 917	382	-	170 299	382	764

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Participations :	6 109 645	6 232 171
- Titres de participation SODEK <i>(voir Note 4-1)</i>	2 652 000	2 652 000
- Titres de participation FOPRODI <i>(voir Note 4-2)</i>	1 979 300	1 979 300
- Titres de participation FSPME <i>(voir Note 4-3)</i>	976 000	976 000
- Titres de participation CDC <i>(voir Note 4-4)</i>	1 400 000	1 400 000
- Moins : Provisions pour dépréciation <i>(voir Note 4-1)</i>	-897 655	-775 129
Obligations convertibles en actions / Fonds FSPME - FULLA	24 000	24 000
Obligations convertibles en actions / Fonds CDC - SOIP	300 000	300 000
<i>Total en DT</i>	6 433 645	6 556 171

NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION - SODEK SICAR

	Soldes au 31 décembre 2023		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Titres de participation libérés - SODEK :	2 652 000	897 655	1 754 345
- ENNEJMA	50 000	-	50 000
- AFRIQUE MARBRE	40 000	4 000	36 000
- INFOLAND	17 500	4 375	13 125
- GHAITH AGRICOLE	40 000	13 180	26 820
- AUTO CLINIQUE HARMASSI	50 000	47 000	3 000
- BTS	20 000	-	20 000
- FULLA	12 000	12 000	-
- SCITEK	500 000	-	500 000
- STATION THERMALE CHAAMBI	250 000	179 500	70 500
- ADAM OIL	138 000	17 500	120 500
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	36 000	6 000	30 000
- MERVEILLE DU CENTRE	230 000	135 000	95 000
- SOUVIR	200 000	41 500	158 500
- SOIP	180 000	-	180 000
- BYZACENE	300 000	280 000	20 000
- NEW PLAST COMPANY	365 000	121 667	243 333
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	26 500	-	26 500
- GREEN PARC	17 000	16 600	400
- PUNICA INGREDIENT	120 000	-	120 000
- HANNIBAL OIL	60 000	19 333	40 667
Titres de participation non libérés - SODEK :	97 000	-	97 000
- INFOLAND	17 500	-	17 500
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	79 500	-	79 500
Versements restant à effectuer / TP non libérés - SODEK :	-97 000	-	-97 000
- INFOLAND	-17 500	-	-17 500
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	-79 500	-	-79 500
Total en DT	2 652 000	897 655	1 754 345

NOTE N°4-2 : TITRES DE PARTICIPATION - FOPRODI

	Soldes au 31 décembre 2023		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Titres de participation libérés - FOPRODI :	1 979 300	-	1 979 300
- AFRIQUE MARBRE	72 000	-	72 000
- INFOLAND	30 000	-	30 000
- FULLA	24 500	-	24 500
- ADAMOIL	293 000	-	293 000
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	79 800	-	79 800
- SOIP	396 000	-	396 000
- MERVEILLE DU CENTRE	456 000	-	456 000
- NEW PALST COMPANY	364 000	-	364 000
- HANNIBAL OIL	264 000	-	264 000
Titres de participation non libérés - FOPRODI :	30 000	-	30 000
- INFOLAND	30 000	-	30 000
Versements restant à effectuer / TP non libérés - FOPRODI :	-30 000	-	-30 000
- INFOLAND	-30 000	-	-30 000
Total en DT	1 979 300	-	1 979 300

NOTE N°4-3 : TITRES DE PARTICIPATION - FSPME

	Soldes au 31 décembre 2023		
	<i>Valeur brute</i>	<i>Provision</i>	<i>Valeur nette</i>
Titres de participation libérés - FSPME :	976 000	-	976 000
- AUTO CLINIQUE HARMASSI	58 000	-	58 000
- POLYMERES ET COULEURS	65 000	-	65 000
- THALA TEX	100 000	-	100 000
- STE SAV	200 000	-	200 000
- STE SOCOC	102 000	-	102 000
- FULLA	26 000	-	26 000
- SOGIT	200 000	-	200 000
- EL BARAKA SA	225 000	-	225 000
<i>Total en DT</i>	976 000	-	976 000

NOTE N°4-4 : TITRES DE PARTICIPATION - CDC

	Soldes au 31 décembre 2023		
	<i>Valeur brute</i>	<i>Provision</i>	<i>Valeur nette</i>
Titres de participation libérés - CDC :	1 400 000	-	1 400 000
- SOTUP	400 000	-	400 000
- STE TIBA	1 000 000	-	1 000 000
<i>Total en DT</i>	1 400 000	-	1 400 000

NOTE N°5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Fournisseurs - avances et acomptes	4 200	-
État - comptes débiteurs :	123 806	120 814
- Impôt sur les Sociétés à reporter	120 397	116 849
- Crédit de TVA	3 409	3 965
Avances et acomptes au personnel	791	-
Charges constatées d'avance	1 624	3 651
Intérêts à recevoir :	328 787	290 399
- Intérêts / OCA - FULLA	15 294	12 894
- Intérêts / OCA - SOIP	208 464	174 714
- Intérêts / CCA - NEW PLAST COMPANY	135 110	131 712
- Moins : Provisions pour dépréciation	-30 081	-28 921
Autres produits à recevoir (commissions d'étude...)	60 598	53 232
Jetons de présence à recevoir	10 750	-
Actionnaires comptes d'apport en capital appelé, non libéré	548 798	548 798
Produits à recevoir (intérêts de retard sur libération du capital) (*)	-	344 615
Total en DT	1 079 354	1 361 509

(*) Voir suite Note 8 des états financiers.

NOTE N°6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Placements à court terme (très liquides) :	200 000	205 000
- Bons de caisse - FSPME	-	205 000
- Bons de caisse - BNA	200 000	-
Prêts - échéances à moins d'un an :	-	50 000
- AFRIQUE MARBRE	25 552	25 552
- NEW PLAST COMPANY	-	50 000
- GAITH AGRICOLE	50 000	50 000
- Béchir FRAJ	24 901	24 901
- Moins : Provisions pour dépréciation	-100 453	-100 453
Prêts - Intérêts courus :	-	-
- AFRIQUE MARBRE	7 961	7 961
- Moins : Provisions pour dépréciation	-7 961	-7 961
Prêts - échéances à moins d'un an impayées (*)	515 000	550 000
Autres créances financières :	-	19 499
- Échéances à moins d'un an impayées ALICO	31 999	36 999
- Moins : Provisions pour dépréciation	-31 999	-17 500
Total en DT	715 000	824 499

(*) En date du 04 septembre 2018, "SODEK-SICAR" a signé avec la Société "NEW PLAST COMPANY" une convention de prêt en compte courant d'un montant de 600 000 DT pour une durée de 5 ans dont une année de grâce, moyennant un intérêt au taux de 10% l'an. Les échéances à moins d'un an déclarées impayées à la date de clôture s'élèvent à 515 000 DT.

NOTE N°7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Banques :	104 909	154 634
- BH Bank	5 170	24 303
- BNA Bank	156	60
- STB	601	123 865
- ATTIJARI BANK	85 604	747
- QNB	13 378	5 659
Caisse	6	128
<i>Total en DT</i>	104 915	154 762

NOTE N°8 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en DT)

	Capital social (1)	Réserve légale	Réserves ordinaires	Fonds social	Modifications comptables (2)	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Soldes au 31 décembre 2021	6 236 055	7 254	66 576	2 000	179 976	-3 459 575	-706 347	2 325 939
Affectation perte de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	-706 347	706 347	-
Perte de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-	-419 662	-419 662
Soldes au 31 décembre 2022	6 236 055	7 254	66 576	2 000	179 976	-4 165 922	-419 662	1 906 277
Affectation perte de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-419 662	419 662	-
Effets des modifications comptables	-	-	-	-	-344 615	-	-	-344 615
Perte de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	-	-597 961	-597 961
Soldes au 31 décembre 2023	6 236 055	7 254	66 576	2 000	-164 639	-4 585 584	-597 961	963 701

Il est à signaler qu'au 31 décembre 2023, les fonds propres (déduction faite du montant de capital souscrit, appelé et non libéré) de la SODEK-SICAR ont atteint 414 903 DT. Aux termes de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, si les comptes ont révélé que les fonds propres sont devenus en deçà de la moitié du capital social en raison des pertes, le Conseil d'Administration doit dans les quatre mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la Société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes ou procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, lors de sa réunion en date du 22 novembre 2023 et en se basant sur le dernier plan d'affaires approuvé par le Conseil d'Administration pour la période 2023-2029, a décidé la continuité d'exploitation de la Société.

Suite Note N°8

- (1) *L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé, lors de sa réunion en date du 18 juin 2010, d'augmenter le capital social de 5 345 190 DT afin de le ramener de 890 865 DT à 6 236 055 DT, et ce, par l'émission de 1 069 038 actions nouvelles de valeur nominale de 5 DT chacune. En application de l'article 294 du Code des Sociétés Commerciales l'augmentation du capital doit être réalisée dans un délai maximum de 5 ans à dater de la décision prise ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Au 31 décembre 2023, le capital social de la « SODEK-SICAR » n'est pas intégralement libéré et que, à cette date, le montant du capital souscrit libéré s'élève à 5 687 257 DT.*
- (2) *Le Conseil d'Administration de la SODEK-SICAR réuni en date du 15 mai 2024, a décidé l'annulation des intérêts de retard comptabilisés par la société et relatifs à la partie non libérée du capital social pour les années 2012 à fin 2022 en impactant les capitaux propres au 31 décembre 2023 pour un montant de (344 615) DT.*

NOTE N°9 : CONCOURS SUR LES RESSOURCES

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Affectation sur les ressources FOPRODI	1 979 300	1 979 300
Affectation sur le fonds FSPME	1 173 022	1 188 449
Affectation sur le fonds CDC	2 580 859	2 551 141
<i>Total en DT</i>	5 733 181	5 718 890

NOTE N°10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Fournisseurs d'exploitation - achats de biens et services :	3 963	3 757
- LAKHDHER ALI	450	450
- CAJES	2 495	2 289
- CSD	1 018	1 018
<i>Total en DT</i>	3 963	3 757

NOTE N°11 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Etat - impôts et taxes	5 676	14 872
Personnel - comptes créditeurs :	144 074	77 022
- Congés à payer	30 189	28 225
- Autres charges à payer (primes...)	113 885	48 797
Charges à payer (honoraires, jetons de présence, etc.)	84 571	65 658
Produits constatés d'avance (plus-values de rétrocession)	62 050	-
Organismes de sécurité sociale (CNSS)	35 742	35 054
CNRPS	1 288	23
Créditeurs divers	1 030	432
<i>Total en DT</i>	334 431	193 061

NOTE N°12 : AVANCES SUR RÉTROCESSION DE PARTICIPATION

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Titres de participation :	1 298 020	1 075 720
- ENNEJMA	50 000	48 000
- GHATH AGRICOLE	26 820	26 820
- SOIP	145 000	90 000
- ADAM OIL	38 800	20 000
- NEW PLAST COMPANY	197 500	187 500
- MERVEILLE DU CENTRE	95 000	93 500
- AUTO CLINIQUE HARMASSI	3 000	3 000
- SOUVIR	8 500	8 500
- AFRIQUE MARBRE	10 000	10 000
- STATION THERMALE CHAAMBI	70 500	70 500
- PUNICA INGREDIENT	71 000	66 000
- HANNIBAL OIL	2 000	2 000
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	26 500	26 500
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	3 000	3 000
- SCITEK	500 000	400 000
- GREEN PARC	400	400
- BYZACENE	10 000	-
- STE SAV	40 000	20 000
Total en DT	1 298 020	1 075 720

NOTE N°13 : REVENUS

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Intérêts des placements monétaires	8 145	13 979
Plus-values de cession	-	32 740
Jetons de présence	37 750	1 500
Commission de gestion des ressources FSPME	14 338	14 576
Commission de gestion des ressources CDC	38 115	38 655
Commission d'étude et d'assistance	-	4 523
Intérêts des prêts en comptes courants	679	1 679
Produits sur obligations convertibles en actions	7 230	7 230
<i>Total en DT</i>	106 257	114 882

NOTE N°14 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Carburants et lubrifiants	19 339	10 701
Eau & électricité	959	1 255
Fournitures de bureaux	1 388	1 176
Fournitures de nettoyage	392	471
Total en DT	22 078	13 603

NOTE N°15 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Salaires et compléments de salaires	398 085	307 647
Rémunérations exceptionnelles de certains administrateurs	-	5 896
Charges sociales légales	61 748	53 927
Congés payés (variation)	1 906	3 006
Autres charges de personnel	12 782	8 182
Total en DT	474 521	378 658

NOTE N°16 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	382	574
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	126 026	59 307
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-3 500	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	15 659	27 711
Total en DT	138 567	87 592

NOTE N°17 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Services extérieurs :	54 294	75 845
- Loyers et charges locatives	13 143	13 143
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	13 347	27 574
- Déplacements, missions et réceptions	2 603	1 949
- Primes d'assurance	1 621	1 603
- Entretiens & réparations	7 569	15 355
- Frais de formation	-	2 064
- Frais postaux et de télécommunications	2 201	2 288
- Publicité, publications et relations publiques	1 747	828
- Services bancaires et assimilés	474	368
- Jetons de présence et cotisation ATIC	11 000	9 750
- Autres charges d'exploitation	589	923
Impôts et taxes	14 281	12 793
Total en DT	68 575	88 638

NOTE N°18 : PRODUITS FINANCIERS NETS

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Intérêts des CCB	1 496	2 394
<i>Total en DT</i>	1 496	2 394

NOTE N°19 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Pénalités fiscales	924	886
Contribution Sociale de Solidarité	500	500
Autres pertes exceptionnelles	51	-
<i>Total en DT</i>	1 475	1 386

NOTE N°20 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Produits divers ordinaires	-	261
Intérêts de retard / libération du capital	-	32 928
Autres gains ordinaires	2	250
<i>Total en DT</i>	2	33 439

NOTE N°21 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
(en DT)

	Exercice clos le 31 décembre 2023
Résultat net de l'exercice	-597 961
Réintégrations :	17 583
- Impôt sur les sociétés	500
- Pénalités de retard	924
- Dotations aux provisions non déductibles	15 659
- Contribution Sociale de Solidarité	500
Déductions	-
Résultat fiscal (perte)	-580 378
Minimum d'IS (0,2% du chiffre d'affaires brut avec un minimum de 500 DT)	500
Retenues à la source	-4 048
Reports antérieurs	-116 849
Impôt sur les Sociétés à reporter au 31/12/2023	-120 397

NOTE N°22 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent, au 31 décembre 2023, la somme de 304 915 DT, contre 359 762 DT au 31 décembre 2022, enregistrant ainsi une diminution de 15% et s'analysant comme suit :

	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Avoirs en banques & caisse	104 915	154 762
Placements monétaires	200 000	205 000
Total en DT	304 915	359 762

NOTE N°23 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

1) Engagements donnés

La « SODEK-SICAR » n'a pas souscrit d'engagements sous forme de cautionnements, avals, garanties et autres sûretés consentis.

2) Engagements reçus relatifs au « Portefeuille Actions »

Les engagements hors bilan reçus sous forme de garanties associées aux projets sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Société	Cessionnaire	Type de convention	Nombre de traites reçues	Montants des traites (DT)	Nantissement sur titres du cessionnaire	Garantie reçue (SOTUGAR, FNG,...)
ENNEJMA	Kamel Fakraoui	Portage	10	66.273,250	1026 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
INFOLAND	Med Jalel Eddine Bouallagui	Portage	06 SODEK 06 FOPRODI	51.976,600 70.026,000	1400 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	SOTUGAR sur un montant de 17.500 DT
AFRIQUE DE MARBRE	RachedAbbassi	Portage	06 SODEK 12 SODEK C.C.A. 03 FOPRODI	78.940,000 115.880,900 96.840,000	4700 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Garantie FNG sur un montant de 40.000 DT
GHAITH AGRICOLE	Mohieddine MAAYOUFI	Portage	10 participations 11 C.C.A.	51.874,000 56.963,910	5.940 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
STATION THERMALE	Msadek SAYHI	Pacte d'actionnaires	-	-	23750 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
GREEN PARC DE LOISIR	Abdellatif GANZOUÏ	Pacte d'actionnaires	-	-	1100 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
FULLA	Amel Bouazzi	Pacte d'actionnaires	06 FOPRODI	27.820,350	-	Aucune
SOIP	Ahmed Ouni	Pacte d'actionnaires	09 FOPRODI	464.508,000	-	Aucune

Suite 1 Note N°23

Société	Cessionnaire	Type de convention	Nombre de traites reçues	Montants des traites (DT)	Nantissement sur titres du cessionnaire	Garantie reçue (SOTUGAR, FNG,...)
ADAM OIL	Gharsalli Soumaya	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	354.528,200	5 000 actions	SOTUGAR sur un montant de 138.000 DT
BISCUITERIE DU CENTRE OUEST	Tarek Mhadhbi	Pacte d'actionnaires	11 FOPRODI	94.126,500	-	SOTUGAR sur un montant de 36.000 DT
COMPOSTAGE DU CENTRE OUEST	Mohieddine Gharsalli	Pacte d'actionnaires	-	-	10650 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
NEW PLAST COMPANY	Tarek Gassoumi	Pacte d'actionnaires	08 FOPRODI	447.522,000	1960 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
LES MERVEILLES DU CENTRE	Sonia Tlili	Pacte d'actionnaires	17 FOPRODI	544.560,000	-	Aucune
CLINIQUE AUTO HERMASSI	Hermassi Med Abderraouf	portage	13 traites	77.477,000	1150 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
BYZACENE	Tahar SAYHI	Pactes d'actionnaires	-	-	3000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
PUNICA INGREDIENT	Med Rachdi Bennani	Pactes d'actionnaires	-	-	-	Aucune
HANNIBAL OIL	Kamel Naddari	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	307.200,000	-	SOTUGAR sur un montant de 60.000 DT
SOGIT	Boubaker ABBASSI	Pacte d'actionnaires	-	-	2000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
EL BARAKA	Hédi KHAILI	Pacte d'actionnaires	-	-	22500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	SOTUGAR sur un montant de 225.000 DT
SOTUP	Maktouf KHADROUI	Pacte d'actionnaires	-	-	-	SOTUGAR sur un montant de 400.000 DT
STEM	Adel TLILI	Pacte d'actionnaires	-	-	-	SOTUGAR sur un montant de 1.000.000 DT

NOTE N°24 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(en DT)

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Revenus	106 257	114 882
Autres produits d'exploitation	-	-
PRODUCTION	106 257	114 882
Achats d'approvisionnements consommés	-22 078	-13 603
Services extérieurs et autres charges externes	-54 294	-75 845
VALEUR AJOUTÉE	29 885	25 434
Charges de personnel	-474 521	-378 658
Impôts et taxes	-14 281	-12 793
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-458 917	-366 017
Produits financiers nets	1 496	2 394
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-138 567	-87 592
Autres pertes ordinaires	-1 475	-1 386
Autres gains ordinaires	2	33 439
Impôt sur les sociétés	-500	-500
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-597 961	-419 662
Effets des modifications comptables	-	-
RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES	-597 961	-419 662



Sawssen DALHOUMI

Expert Comptable - Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie



SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE KASSERINE (SODEK-SICAR)

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Messieurs les Actionnaires de la Société SODEK-SICAR,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de Développement Economique de Kasserine « SODEK-SICAR » (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 963.701 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à (597.961) DT.

À notre avis, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative relative à la continuité d'exploitation

Nous attirons l'attention sur la Note 8 des états financiers, qui indique que la société a subi une perte nette de (597.961) DT au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et que, à cette date, ses capitaux propres sont en deçà de la moitié du capital social en raison des pertes. Cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 07 mars 2024 a approuvé un business plan de la société pour la période 2024-2029 qui comporte notamment l'augmentation du capital social, et ce dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de restructuration financière. Cependant, nous estimons que la capacité de la société d'honorer ses engagements et de surmonter ses difficultés reste tributaire de la réalisation des performances et des perspectives de rentabilité prévues au niveau du business plan.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Observation

Nous attirons l'attention sur la Note 8 des états financiers. L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé, lors de sa réunion en date du 18 juin 2010, d'augmenter le capital social de 5 345 190 DT afin de le ramener de 890 865 DT à 6 236 055 DT, et ce, par l'émission de 1 069 038 actions nouvelles de valeur nominale de 5 DT chacune. Au 31 décembre 2023, le capital social de la « SODEK-SICAR » n'est pas intégralement libéré et ce contrairement aux dispositions de l'article 294 du Code des Sociétés Commerciales qui prévoit que l'augmentation du capital doit être réalisée dans un délai maximum de cinq ans à dater de la décision prise ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales

Au 31 décembre 2023, les fonds propres sont en deçà de la moitié du capital social en raison des pertes. De ce fait et conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, le Conseil d'Administration doit dans les quatre mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la Société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes ou de procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes.

Application de l'article 420 de la loi n° 2016-36 du 29 avril 2016, relative aux procédures collectives

Compte tenu des difficultés financières et opérationnelles auxquelles la société est confrontée et conformément aux dispositions de l'article 420 de la loi n° 2016-36 du 29 avril 2016, relative aux procédures collectives, nous avons demandé à la Direction Générale de la société des éclaircissements relatifs aux actions que compte entreprendre la société face à cette situation. Le management de la société nous a confirmé que certaines actions ont été déjà entreprises et d'autres actions sont planifiées afin de redresser la situation financière de la société.

Sur la base de ces éléments, le management de la société a établi un business plan pour la période 2024-2029 approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 07 mars 2024 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements. Il est à noter que compte tenu des difficultés financières et opérationnelles actuelles, la capacité de la société d'honorer ses engagements et de surmonter ses difficultés reste tributaire de la réalisation des performances et des perspectives de rentabilité prévues au niveau du business plan.

Tunis, le 15 janvier 2025

Le Commissaire aux Comptes

Sawssen DALHOUMI, Expert comptable





Sawssen DALHOUMI

Expert Comptable - Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie



SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE KASSERINE (SODEK-SICAR)

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Messieurs les Actionnaires de la Société SODEK-SICAR,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (antérieures et nouvelles)

- 1) En mars 2015, la Société de Développement Économique de Kasserine (SODEK-SICAR) a signé avec la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) une convention de gestion d'un fonds de capital investissement dans le cadre de l'intervention du Fonds de Soutien des Petites et Moyennes Entreprises (FSPME). Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 31 mars 2015.

Aux termes de cette convention, la SODEK SICAR perçoit une commission de gestion annuelle de 1,77% calculée sur la base des montants libérés et une commission de 20% décomptée sur les produits des ressources des sociétés bénéficiaires ou sur les plus-values provenant de cessions des participations.

Dans le cadre de l'exécution de cette convention de gestion du FSPME, les commissions facturées (ou à facturer) par la SODEK-SICAR à la BFPME s'élèvent à 14.338 DT (hors TVA) au titre de l'exercice 2023.

Obligations et engagements de la SODEK-SICAR envers ses dirigeants

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - Le Directeur Général a été désigné par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 13 février 2023. La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 20 septembre 2023. Elle se compose des éléments suivants : salaire mensuel et une prime d'intéressement. Le Directeur Général bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant et la prise en charge d'un quota de sa consommation téléphonique à raison de 50 DT/mois.
 - Le Directeur Général par intérim a été désigné par décision du Conseil d'Administration en date du 14 octobre 2022 pour la période allant du 14 octobre 2022 au 12 février 2023. Au cours de l'exercice clos le 31/12/2023, le Directeur Général par intérim de la SODEK-SICAR a bénéficié de la prise en charge des frais de communication téléphonique à raison de 50 DT/mois.
 - Les jetons de présence revenant aux membres du Conseil d'Administration ont été comptabilisés en charges de l'exercice 2023 pour un montant brut de 9.000 DT, sur la base de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice 2022.
- 2) Les charges encourues par la SODEK-SICAR au titre de ses dirigeants, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit :

Charges de l'exercice	Directeur Général	Membres du Conseil d'Administration
Salaires et primes	72.212	-
Avantages en nature	12.402	-
Jetons de présence	-	9.000
Total en DT	84.614	9.000

En dehors des conventions précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 15 janvier 2025

Le Commissaire aux Comptes

Sawssen DALHOUMI, Expert comptable



ETATS FINANCIERS

UNION DE FACTORING

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord 1004

La société Union de Factoring publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes, Mr Borhen CHEBBI (ECC MAZARS) et Mme Imen MANSOURI (CPA TUNISIE). Ces états annulent et remplacent ceux publiés au bulletin officiel N°7350 du 28 avril 2025

BILAN ARRÊTÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2024
(Exprimé en Dinars)

Actifs	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIFS NON COURANTS			
<i>Immobilisations incorporelles et corporelles</i>	1	6 227 480	6 188 111
Moins : Amortissements		(5 028 962)	(4 725 035)
Total des immobilisations corporelles et incorporelles		1 198 518	1 463 075
<i>Immobilisations financières</i>	2	20 662 156	21 471 648
Moins : Provisions		(3 923 533)	(3 693 533)
Total Immobilisations financières		16 738 623	17 778 115
<i>Autres actifs non courants</i>		0	0
Total des actifs non courants		17 937 142	19 241 190
<i>Affacturages et comptes rattachés</i>	3	153 048 150	248 565 696
Moins : Provisions & Agios réservés	4	(12 051 839)	(15 614 897)
<i>Autres actifs courants</i>	5	5 630 496	4 122 394
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	6	13 179 385	4 962 436
Total des actifs courants		159 806 192	242 035 629
TOTAL DES ACTIFS		177 743 334	261 276 819

BILAN ARRÊTÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2024
(Exprimé en Dinars)

Capitaux Propres & Passifs	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Capitaux propres			
<i>Capital social</i>		15 000 000	15 000 000
<i>Réserves Légales</i>		1 500 000	1 500 000
<i>Réserves Fonds Social</i>		31 307	17 117
<i>Réserves Pour Réinvestissements exonérés</i>		25 025 788	21 928 075
<i>Résultats Reportés</i>		2 698 209	1 807 697
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		44 255 304	40 252 889
Résultat de l'exercice		7 503 449	6 318 225
Total des capitaux propres avant affectation	7	51 758 753	46 571 114
<i>Provisions Pour Risques et Charges</i>			
<i>Emprunt Obligataire</i>		0	-
<i>Fonds de Garantie</i>		32 815 992	37 307 770
<i>Passifs liés aux obligations IDR</i>		594 599	560 038
Total des passifs non courants	8	33 410 591	37 867 808
<i>Adhérents et comptes rattachés</i>	9	8 850 110	31 544 003
<i>Autres passifs courants</i>	10	9 973 340	10 608 023
<i>Concours bancaires et autres passifs</i>	11	73 750 540	134 685 871
Total des passif courants		92 573 990	176 837 897
TOTAL DES PASSIFS		125 984 581	214 705 705
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		177 743 334	261 276 819

Engagements Hors Bilan
AU 31 DÉCEMBRE 2024
(Exprimé en Dinars)

Désignations	31-déc-24	31-déc-23
Engagements Donnés	1 862 113	1 659 713
Affacturage Import	1 862 113	1 659 713
Engagements Reçus	12 874 322	13 634 685
Garanties Réelles	10 373 284	10 495 680
Garanties Financières	451 038	699 005
Affacturage Import	2 050 000	2 440 000

ÉTAT DE RÉSULTAT
Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024
(Exprimés en Dinars)

		31 décembre 2024	31 décembre 2023
Revenus d'Affacturage			
Commissions d'Affacturage	12	7 806 018	8 303 803
Produits Financiers de Mobilisation	13	23 301 885	22 286 918
Autres Produits Financiers de Placement		1 068 283	193 919
Total des Produits d'Exploitation		32 176 186	30 784 641
Charges Financières nettes	14	(12 296 573)	(12 459 074)
PRODUIT NET D'AFFACTURAGE		19 879 613	18 325 567
Provisions Nettes aux Comptes Affacturages		(724 991)	(1 273 131)
Dotations		(1 767 472)	(1 601 824)
Reprises		1 042 480	328 693
Résultat sur créances radiées			
Pertes sur Créances Radiées		(4 523 701)	(4 112 520)
Reprises de Provisions suite à la Radiation des Créances		4 523 701	4 112 520
Provisions Nettes pour dépréciation des titres		(230 000)	(1 000 000)
Autres Produits d'exploitation	15	12 750	122 761
Frais du Personnel	16	(5 719 468)	(5 271 251)
Frais Généraux	17	(1 807 576)	(1 770 783)
Amortissement et Provisions	18	(333 836)	(321 084)
Total Autres Charges & Produits		(8 803 122)	(9 513 488)
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 076 490	8 812 079
Impôt sur les bénéfices*	19	(3 279 019)	(2 270 190)
Contribution au Budget de l'Etat		(294 023)	(223 664)
Résultat net de l'exercice		7 503 449	6 318 225

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024
(Exprimé en Dinars)

Désignations	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissement reçus des Tirés		706 180 367	642 364 102
Financement des adhérents		(593 985 867)	(615 385 050)
Encaissements provenant des crédits à court terme	20	408 115 215	477 414 228
Remboursement des crédits à court terme	21	(470 916 067)	(451 239 959)
Sommes versées aux Fournisseurs et au Personnel	22	(14 497 493)	(12 456 256)
Intérêts payés	23	(11 008 144)	(11 806 548)
Revenus des placements		313 733	548 218
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		24 201 745	29 438 735
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	24	(5 277)	(161 048)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations			57 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	25	(4 399 947)	(3 000 075)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations Financières	26	852 950	1 276 250
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(3 552 274)	(1 827 873)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(2 208 959)	(2 213 115)
Encaissements emprunts			
Remboursement emprunts	27		(1 290 000)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(2 208 959)	(3 503 115)
Variation de trésorerie		18 440 512	24 107 747
Trésorerie au début de l'exercice		(10 813 414)	(34 921 161)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	28	7 627 098	(10 813 414)
Variation de trésorerie		18 440 512	24 107 747

1 Présentation et principes

1.1- Présentation de la société

Union de Factoring "UNIFACTOR" est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit Tunisien le 27 Avril 2000. Son siège social, est sis à Ennour Building Centre Urbain Nord 1004 Tunis.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux établissements Financier.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de factoring au sens de l'article 8 de la loi 2016-48.

Initialement son capital social était de 6.000.000 D divisé en 1 200 000 actions de nominal de 5 D. Il a été augmenté successivement de 4.000.000 D par l'émission de 800.000 actions de nominal de 5 D suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 2 novembre 2006 et de 5.000.000 D par émission de 1.000.000 actions de nominal de 5 D suite à la décision de l'AGE tenue le 12 mars 2010. Ainsi, son capital actuel s'élève 15.000.000 D divisé en 3.000.000 actions de nominal de 5 D.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2024, comme suit :

Actionnaires	Nombre Actionnaire	Nombre d'Actions	Montant EN D	% du capital
Actionnaires tunisiens	26	3 000 000	15 000 000	100,00%
Personnes morales	17	2 453 076	12 265 380	81,77%
Ayant 3% et plus	9	2 147 246	10 736 230	71,57%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	5	274 630	1 373 150	9,15%
Public ayant au maximum 0,5%	3	31 200	156 000	1,05%
Personnes physiques	9	546 924	2 734 620	18,23%
Ayant 3% et plus	4	490 892	2 454 460	16,36%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	2	56 000	280 000	1,87%
Public ayant au maximum 0,5%	3	32	160	0,00%
Actionnaires étrangers	0			0,00%
Total	26	3 000 000	15 000 000	100%

Les principaux actionnaires détenant plus de 5% sont les suivants :

N°	Nom & Prénom / Raison Sociale	Nombre	Participation	
			Montant	en %
1	CARTE VIE	397 330	1 486 650	13,24%
2	B N A	375 000	1 875 000	12,50%
3	A T L	340 000	1 700 000	11,33%
4	Amen Bank	277 338	1 386 690	9,24%
5	A T B	209 243	1 046 215	6,97%
6	Mohamed Sadok DRISS	196 357	981 785	6,55%
7	SPDIT SICAF	150 000	750 000	5,00%

1.2 Principes et Méthodes comptables appliqués

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

Déclaration de conformité

Les états financiers d'UNIFACTOR, arrêtés au 31 décembre 2024, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

UNIFACTOR applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières IFRS. Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

UNIFACTOR considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison de l'absence d'une norme comptables Tunisienne qui répond aux spécificités de l'activité des établissements financiers de Factoring, et en concertation avec le régulateur, UNIFACTOR a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2000, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 01 et NCT 21.

- **Bilan.**

Le classement des actifs et des passifs conformément à la NCT 1.

La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

- **Etat de Résultat.**

Suivant les exigences de la BCT, le modèle adopté est celui dicté par la norme NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires. L'état de résultat doit faire apparaître les produits et les charges de façon à déterminer les valeurs et soldes intermédiaires suivants :

La valeur totale des produits d'exploitation d'affacturage

La valeur totale des charges d'exploitation d'affacturage

Le produit net d'affacturage PNA

Le résultat d'exploitation

Le résultat des activités ordinaires, lorsqu'il existe des éléments extraordinaires au titre de l'exercice en cours ou de l'exercice antérieur.

- **Etat de Flux de trésorerie est celui du modèle de référence.**

La présentation de l'état des flux de trésorerie est la présentation de référence.

- **Etat des engagements Hors Bilan.**

La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont identiques à ceux appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

Désignations	Durée Année	Taux
Logiciel métier et Autres Logiciels	3 et 5	33% et 20%
Bâtiment	20	5%
Matériel de transport	5	20%
Installations générales	10	10%
Mobilier et matériel de bureau	10	10%
Matériel informatique	3	33%

Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles

correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat d'affacturage.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;

Une commission de financement, calculée sur la base des financements consentis.

- **Politique de provisions**

La société constitue annuellement une provision pour dépréciation du compte affacturage conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire N° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991, et telle que modifiée par les textes subséquents. De plus une dotation annuelle sera constatée intitulée provisions pour risques généraux.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les adhérents.

Les classes sont au nombre de 5 :

Actifs	Classe	Taux de
Actifs courants	0	0%
Actifs nécessitant un suivi particulier	1	0%
Actifs incertains	2	20%
Actifs préoccupants	3	50%
Actifs compromis	4	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

Classe 0 Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

Classe 1 Actifs nécessitant un suivi particulier :

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2 Actifs incertains :

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe 1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information, des problèmes de gestion ou des litiges entre associés, des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cashflow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal entre 90 à 180 jours.

Classe 3 Actifs préoccupants :

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4 Actifs compromis :

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Méthodologie de classification

Pour l'affacturage domestique avec recours, la classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes tirés regroupés par adhérent, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour l'affacturage domestique sans recours et l'affacturage à l'export, la classification est faite par tiré. Un tiré est classé selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et la garantie reçue de l'assureur ou du correspondant.

L'analyse de la situation financière du client n'est pas systématiquement prise en compte lors de l'évaluation des engagements de la société.

Provision additionnelle

La provision additionnelle prévue par la circulaire 2013-21 est calculée au taux de :

- 40% pour les actifs dont le séjour en classe 4 se situe entre 3 et 5 années ;
- 70% pour les actifs dont le séjour en classe 4 se situe entre 6 et 7 années ;
- 100% pour les actifs dont le séjour en classe 4 est supérieur ou égal à 8 ans.

Le risque net, base de calcul de la provision additionnelle correspond à la valeur de l'actif après déduction :

Des agios réservés ;

Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements bancaires ;

Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;

Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire N° 91-24.

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes tirés regroupés par adhérent.

Provision collective

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes 0 et 1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes (secteur d'activité) et ce conformément aux dispositions de l'article 1er de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 et par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021, n°2022-02 du 4 mars 2022, n°2023-02 du 24 février 2023 et n°2024-01 du 19 janvier 2024.

Cette analyse consiste dans:

- La détermination pour chaque groupe de contreparties d'un taux de migration moyen observé au cours des années antérieures. Les taux de migration historiques du groupe des contreparties sont majorés par des taux prédéfinis par secteur.

Au vu des très faibles taux de migrations observés sur l'historique de la société. UNIFACTOR, dans le calcul de la provision collective, les taux de migration moyens sont majorés par les écarts types standard au lieu des majorations préconisées par la circulaire.

Cette méthode a été autorisée par la Banque Centrale de Tunisie. Eu égard aux spécificités de l'activité de Factoring (délais moyens de Financements inférieurs à 90 jours et quasi-absence de la notion de risques latents),

- La détermination par la suite du taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieures à 2024 à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties.

Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la Banque Centrale de Tunisie.

Eu égard aux spécificités de l'activité de Factoring (délais moyens de Financements inférieurs à 90 jours et quasi-absence de la notion de risques latents).

La BCT a agréé l'application du taux historique de provisionnement moyen au lieu du minimum exigé par la circulaire.

Taxe sur la valeur ajoutée

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ». La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ». La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ». En fin de période, le solde du compte « Etat,

TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créateur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres. L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 40% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du total des revenus d'affacturage brut toutes taxes comprises.

Autres impôts et taxes :

UNIFACTOR est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

La taxe sur les établissements industriels et commerciaux T.C.L, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.

La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

2 – Notes Détaillées

2.1- Le Bilan

Note 1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique Logiciels métier et autres. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs. Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Elles totalisent, au 31 décembre 2024, une valeur nette comptable de **1 199 KD** contre **1 463 KD** au 31 décembre 2023. Le tableau des immobilisations incorporelles et corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

NOTE 1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

U : D

Désignations	Taux Amort	Valeurs Brutes				Amortissements				Valeur Comptable Nette
		Début Exercice	Acquisitions	Cessions	Fin Exercice	Début Exercice	Dotations Exercice	Cessions	Fin Exercice	
Immobilisations Incorporelles										
Logiciel Métier:		1 407 726	567	0	1 408 293	1 407 726	0	0	1 407 726	567
Logiciel PROFACTOR	33%	90 000			90 000	90 000	0		90 000	0
Logiciel AQUARIUS	20%	1 317 726			1 317 726	1 317 726			1 317 726	0
Autres Logiciels	33%		567		567				0	567
Logiciel Bureautiques :	33%	436 449			436 449	380 415	48 879		429 294	7 155
Immobilisations Incorporelles en cours										
Sous Total Immobilisations Incorporelles		1 844 175	567	0	1 844 742	1 788 141	48 879	0	1 837 020	7 721
Immobilisations Corporelles										
Bâtiment siège	5%	2 204 841			2 204 841	1 214 309	110 242		1 324 551	880 290
Matériel de transport	20%	750 038	10 401		760 439	410 877	113 624		524 501	235 938
Agencement & installations générales	10%	334 761	4 195		338 956	293 319	15 506		308 825	30 132
Mobilier & matériel de bureau	10%	168 029	1 906		169 935	154 389	3 488		157 877	12 057
Matériel informatique	33%	886 267	22 301		908 568	864 000	12 188		876 188	32 380
Sous total immobilisations corporelles		4 343 936	38 803	0	4 382 739	2 936 894	255 048	0	3 191 942	1 190 797
Total immobilisations corporelles		6 188 111	39 370	0	6 227 481	4 725 035	303 927	0	5 028 962	1 198 518

Note 2 Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à **16 739 KD** au 31/12/2024, contre un solde de **17 778 KD** au 31/12/2023.

U : D

Désignation	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Participation Capital Risque ATD SICAR	4 510 975	9 754 975
Participation Capital Risque SICAR INVEST	2 156 000	2 156 000
Participation Capital BBM	2 500 000	2 500 000
Participation Capital PROINJECT	3 000 000	3 000 000
Participation Capital GIPA	7 400 022	3 000 075
Provision P Dépréciation Part & Créance liée	-3 923 533	-3 693 533
Participation Emprunt National 2021	500 000	500 000
Cautionnements Versés	560	560
Placement Epargne IDR	594 599	560 038
Total	16 738 623	17 778 115

Le détail des Participations entrant dans le cadre des Fonds gérés confiés à l'ATD, à la Sicar Invest ou des prises de participation directes, se dressent comme suit :

U : D

FG-SICAR-/ Participations Directes	FG	Les participations	Encours	Cumul Provisions	Dotations Prov 2024	Cumul Provisions	VCN
			2024	31/12/2023		2024	2024
Sicar Invest	FG 2013	TUNISIE PHARMA	230 000	0	230 000	230 000	0
	FG 2013	BRIQUETERIE BMZ	690 000	690 000	0	690 000	0
	FG 2014	LE RACCORDEMENT	236 000	236 000	0	236 000	0
	FG 2014	COMPLEXE TLILI DE PRODUCTION AVICOLE	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000	0
Total Sicar Invest			2 156 000	1 926 000	230 000	2 156 000	0
ATD Sicar	FG 2007	CTIIA	220 000	220 000	0	220 000	0
	FG 2007	NOUVA POULE	83 533	83 533	0	83 533	0
	FG 2016	PROMOCHIMICA	1 464 000	1 464 000	0	1 464 000	0
	FG 2017	Société Tunisco	0	0	0	0	0
	FG 2018	SOTUVER GLASS INDUSTRY	0	0	0	0	0
	FG 2018	SOTUVER GLASS INDUSTRY	0	0	0	0	0
	FG 2020	METAL SERVICE CENTER MSC	2 195 100	0	0	0	2 195 100
Total ATD Sicar			3 962 633	1 767 533	0	1 767 533	2 195 100
Participations Directes	2021	Briqueterie BIR MCHARGUA -Groupe Poulina	2 500 000	0	0	0	2 500 000
	2022	Société PROINJECT-Groupe Poulina	3 000 000	0	0	0	3 000 000
	2023	Société GIPA-Groupe Poulina	3 000 075	0	0	0	3 000 075
	2024	Société GIPA-Groupe Poulina	4 399 947	0	0	0	4 399 947
Total Participations Direct			12 900 022	0	0	0	12 900 022
			19 018 655	3 693 533	230 000	3 923 533	15 095 122

Note 3 Affacturages et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à **153 048** KD au 31/12/2024, contre un solde de **248 566** KD au 31/12/2023.

U : D

Désignation	31 décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Affacturages achats domestique	133 842 674	234 438 630
Affacturages achats export	1 179 929	1 179 929
Affacturages achats import	1 390 591	2 368 083
Affacturages effet à l'encaissement	12 641 902	6 100 512
Affacturages Comptes Courants Adhérents Débiteurs	3 993 055	4 478 541
Total	153 048 150	248 565 696

Affacturation domestique

- Affacturation Achats Sans recours. Il s'agit du solde des opérations réalisées avec garantie de l'insolvabilité de l'acheteur.
- Affacturation Achats avec recours. Le solde de ce compte représente le solde des opérations réalisées sans la garantie de l'insolvabilité de l'acheteur.
- Affacturation Effets à l'encaissement. Il s'agit du compte qui enregistre les effets reçus des tirés suite aux diverses opérations de recouvrement et qui sont remis aux banques pour encaissement.

Affacturation internationale

- Affacturation Export. Il s'agit de l'achat et du financement des créances d'un exportateur Tunisien sur un client étranger avec la garantie d'un correspondant.
- L'affacturation Import. C'est un service qui est destiné aux vendeurs étrangers qui réalisent un chiffre d'affaires sur la Tunisie. UNIFACTOR est sollicité par le factor étranger pour la garantie et le recouvrement de la créance.

Note 4 Provisions & Agios réservés

Le solde de cette rubrique s'élève à **12 052** KD au 31/12/2024, contre un solde de **15 615** KD au 31/12/2023.

U : D

Désignation	31 décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Agios réservés	1 032 737	1 069 569
Provisions Aux Comptes d'Affacturation	10 197 860	13 334 086
Provisions Collectives	755 970	1 145 970
Provisions Pour Dépréciation Engagements Import	65 272	65 272
Total	12 051 839	15 614 897

Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 31/12/2024, se présentent comme suit :

Libellé	ANALYSE PAR CLASSE au 31/12/2024					TOTAL
	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	
	Actifs Courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	

Encours	118 374 340	11 541 824	221 138	1 052 848	20 182 133	151 372 283
Factures non financées	0	298866,135	0	30 918	133 401	463 185
TOTAL ENCOURS FINANCIERS	118 374 340	11 242 958	221 138	1 021 929	20 048 732	150 909 098
Garanties FDG	21 113 925	1 983 474	109 000	303 727	5 633 731	29 143 857
Garanties Financières	0	0	0	0	409 870	409 870
Assurance /Encours	0	0	0	0	0	0
Règlement en Plus + Règlement non affecté	18 980	4 157	0	118 331	630 156	771 625
ENCOURS GLOBAL	97 241 435	9 255 327	112 138	599 871	13 374 975	120 583 747
Engagements par signature	1 285 510	0	0	0	253 410	1 538 920
Assurance / EPS	1 078 765	0	0	0	0	1 078 765
ENGAGEMENTS HORS BILAN	206 745	0	0	0	253 410	460 195
TOTAL ENGAGEMENTS	97 448 180	9 255 327	112 138	599 871	13 628 385	121 043 901
Produits réservés	0	0	4 292	13 800	1 014 645	1 032 737
Provisions à base individuelle	0	0	21 569	296 655	7 353 098	7 671 322
Provisions additionnelle	0	0	0	0	2 591 813	2 591 813
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	0	0	25 861	310 455	10 959 556	11 295 873
ENGAGEMENTS NETS	97 448 180	9 255 327	86 277	289 416	2 668 828	109 748 028

Ratio des actifs non performants

0,09%	0,50%	11,26%
11,85%		

Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés

23,06%	51,75%	80,42%
78,77%		

Le ratio des actifs accrochés s'établit au 31 Décembre 2024, à **11,85%** après radiation contre **8,46%** en 2023. Quant au ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit en 2024 à **78,77%** contre **82,37%** en 2023.

Note 5 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à **5 630KD** au 31/12/2024, contre un solde de **4 122 KD** au 31/12/2023.

Désignation	31 décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Personnel Avances & Acomptes	91 733	79 876
Etat Impôts et Taxes	1 891 169	1 409 840
Débiteurs Divers	11 830	11 893
Produits à Recevoir Intérêts ATD SICAR	1 283 135	316 344
Produits à Recevoir /Com Import	15 000	18 482
Charges Payées ou Comptabilisées d'Avance	2 248 282	2 026 685
Produits à Recevoir Commission Bancaire	12 770	12 770
Produits à Recevoir Intérêts SICAR INVEST	23 702	23 702
Produits à Recevoir Intérêts EMP NAT 2014	22 360	22 000
Produits à Recevoir/PART BENEF	30 515	14 373
Produits à Recevoir/ Assurance Import	0	186 428
Total	5 630 496	4 122 394

Note 6 Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique s'élève à **13 179 KD** au 31/12/2024, contre un solde de **4 962 KD** au 31/12/2023.

U : D

Désignation	31 décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
BNA Agence du Siège CPD	6 567	6 567
AMEN BANK Agence CUN	77	77

ATB Saadi Unifactor Fonds Social	168	263
Caisses	4 197	4 007
BANQUE DE L'HABITAT CUN	2 005 807	0
ATTIJARI BANK	19 463	4 098 573
Placement Courant Lié au Cycle	5 244 000	852 950
Amen bank ag siège	1 855 034	
Atb saadi	4 044 072	
Total	13 179 385	4 962 436

Note 7 Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève à **51.759KD** au 31/12/2024, contre un solde de **46.571** KD au 31/12/2023.

Les capitaux propres se détaillent au 31 Décembre comme suit :

U : D

Désignations	2024	2023
Capital social	15 000 000	15 000 000
Réserves Légales	1 500 000	1 500 000
Réserves Fonds Social	31 307	17 117
Réserves Pour Réinvestissements exonérés	25 025 788	21 928 075
Résultats Reportés	2 698 209	1 807 697
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	44 255 304	40 252 889
Résultat de l'exercice	7 503 449	6 318 225
Total des capitaux propres avant affectation	51 758 753	46 571 114
Nombre d'actions	3 000 000	3 000 000
Valeur nominale de l'Action	5	5
Valeur actuelle de l'action	17,253	15,524

Les capitaux propres se détaillent au 31 décembre 2024 comme suit :

U : D

Désignations	Capital social	Réserve légale	Réserve Fonds Social	Réserves Réinvest Exonéré	Résultats Reportés	Dividendes	Résultat de la période	Total capitaux propres
Solde Avant Affectation au 31/12/2023	15 000 000	1 500 000	17117	21 928 075	1 807 697	0	6 318 225	46 571 114
Résultats Reportés 2022					-1 807 697		1 807 697	0
Réserves Légales							0	0
Réserves Disponibles (R. Réinvestissement Exonérés)				-1 287 700			1 287 700	0
Réserves pour Réinvestissements Exonérés 2023				4 385 413			-4 385 413	0
Réserves pour Fonds Social			80 000				-80 000	0
Dividendes						2 250 000	-2 250 000	0
Résultats Reportés 2023					2 698 209		-2 698 209	0
Solde Après Affectation au 31/12/2023	15 000 000	1 500 000	97 117	25 025 788	2 698 209	2 250 000	0	46 571 114
Utilisations Réserves pour Fonds Social			-65 810					-65 810
Distributions de Dividendes 2023						-2 250 000		-2 250 000
Réserves pour Réinvestissements Exonérés 2023								0
Résultats 2024							7 503 449	7 503 449
Solde Avant Affectation au 31/12/2024	15 000 000	1 500 000	31 307	25 025 788	2 698 209	0	7 503 449	51 758 753

- Le niveau des Capitaux Propres Avant affectation a augmenté de **+11 %** passant de **46.571 KD** fin 2023 à **51.759 KD** fin 2024.
- A noter que le niveau de capitaux propres est passé de **7.729 KD** fin 2009 à **51.759 KD** au 31 Décembre 2024,

U : KD

Désignations	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 Avant affectation
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	6 363	12 725	14 607	16 853	17 341	18 935	20 754	22 430	24 218	26 871	29 827	34 727	35 828	37 795	40 253	44 255
Résultats de l'exercice	1 366	1 908	2 269	2 166	2 377	2 911	3 223	2 738	4 059	4 513	4 951	4 151	4 278	4 771	6 318	7 503
Capitaux propres après affectation	7 729	14 633	16 876	19 019	19 718	21 846	23 977	25 168	28 277	31 384	34 778	38 878	40 106	42 566	46 571	51 759
Évolution	21%	89%	15%	13%	4%	11%	10%	5%	12%	11%	11%	12%	3%	6%	9%	11%

Note 8 Passif non courant :

Le solde de cette rubrique s'élève à **33 411** KD au 31/12/2024, contre **37 868** KD au 31/12/2023:

U : D

Désignation	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Fonds de Garantie	32 815 992	37 307 770
Passifs liés aux obligations IDR	594 599	560 038
Total	33 410 591	37 867 808

- **Fonds de Garantie :**

Le solde du compte Fonds de garantie s'élève à **32 816**KD au 31/12/2024, contre **37 308**KD au 31/12/2023 :

U : D

Désignation	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Fonds de Garantie	32 815 992	37 307 770
Total	32 815 992	37 307 770

Le compte Fonds de garantie enregistre les prélèvements effectués sur les opérations d'affacturage pour constituer un dépôt de garantie. Ce compte est alimenté par un pourcentage du montant de chaque facture décaissée qui vient diminuer le montant du décaissement réel.

Note 9 Adhérents et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à **8 850** KD au 31/12/2024, contre un solde de **31 544**KD au 31/12/2023 :

U : D

Désignation	31 décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Comptes courants adhérents	7 451 550	29 167 952
Compte courant correspondant	1 398 559	2 376 052
Total	8 850 110	31 544 003

Le solde de ce compte représente le total des factures achetées et non décaissées, le solde des comptes de nos correspondants pour l'affacturage import et le solde des comptes adhérents qui sont financés par des billets à ordre non encore liquidés.

Note 10 Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à **9 973** KD au 31/12/2024, contre un solde de **10 608** KD au 31/12/2023.

U : D

Désignation	31 décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Affacturages Règlements en plus	156 309	168 646
Provisions Pour Congés à Payer	264 958	248 338
Etat Impôt & Taxes	3 964 106	3 136 992
Compte Courant Actionnaires	19	19
C.N.S.S	351 504	572 858
Créditeurs Divers	167 996	190 604
Produits Perçus ou Comptabilisés d'Avance	2 663 101	4 076 170
Charges à Payer	1 160 593	1 107 588
Provisions Pour Indemnité Départ DG	100 000	100 000
Provisions Pour Salaire à Payer	977 257	864 016
Provisions Pour Dépréciation Comptes Débiteurs	86 809	93 240
Provisions pour Dépréciation Ecarts Engagements	7 022	7 022
Provisions Pour Instances Bancaires	72 261	35 921
Rémunérations Dues Au Personnel	1 405	1 405
Provisions Pour Remboursement CNAM	0	5 205
Total	9 973 340	10 608 023

Note 11 Concours bancaires et autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève à **73 751** KD au 31/12/2024, contre un solde de **134 686** KD au 31/12/2023.

U : D

Désignation	31 décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Emprunts a1an	5 000 000	31 000 000
Mobilisation des Créances	3 442 253	21 707 335
Escompte Effets	0	16 555 636
Certificats de dépôts	65 000 000	50 500 000
Banques	308 287	14 922 900
Total	73 750 540	134 685 871

L'analyse des emprunts et des concours bancaires par maturité au terme de l'année 2024 se présente comme suit :

U : KD

Désignations	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en		Total Général 1+2
					principal 1	Dettes rattachées 2	
Dettes Représentées par un titre	45 500	19 500	0	0	65 000	0	65 000
Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à la clôture	45 500	19 500	0	0	65 000	0	65 000
Certificats de dépôts	45 500	19 500			65 000		65 000
Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à la clôture	0	0	0	0	0		0
Emprunts Obligataires	0	0	0		0		0
Autres fonds empruntés	0	8 751	0	0	8 751	0	8 751
Crédit Direct		5 000			5 000		5 000
Ligne de crédit non mobilisable		308			308		308
Autres concours		3 442			3 442		3 442
Total	45 500	28 251	0	0	73 751	0	73 751

2.2 - Etat de Résultat

Note 12 Commissions d'affacturage

Le solde de cette rubrique s'élève à **7 816** KD au 31/12/2024, contre un **8 304**KD au 31/12/2023

Désignation	31 décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Commissions d'affacturages	7 524 862	7 969 156
Com. p. échéance impayée taxables	114 030	124 486
Com. sur sign. billet à ordre taxable	133 756	197 892
COM SUR REPORT ECHEANCE	99 035	89 080
Frais d'Assurances Sans Recours + Import	-63 160	-74 603
Commissions d'Assurance	-2 505	-2 209
Total	7 806 018	8 303 803

Note 13 Produits financiers de mobilisation

Le solde de cette rubrique s'élève à **23 302** KD au 31/12/2024, contre un solde **22 287** KD au 31/12/2023

Désignation	31 décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Produits Financiers de Mobilisation	21 851 984	22 807 294
(+) Ppca n-1	4 076 170	3 474 468
(+) Agios n-1	1 069 569	1 150 895
(-) Ppca n	2 663 101	4 076 170
(-) Agios n	1 032 737	1 069 569
Total	23 301 885	22 286 918

Note 14 Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique s'élève à **12 297** KD au 31/12/2024, contre un solde de **12 459** KD au 31/12/2023.

Désignation	31 décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
-------------	------------------	---------------------

Intérêts Des Certificats de Dépôts	6 830 556	5 751 624
Intérêts MOB CCP AMEN Bank	422 252	842 486
Intérêts Crédit CMT BH	1 538 144	1 646 157
Commission de souscription	268 845	201 257
Emprunt Obligataire Intérêts	0	117 074
Autres commissions	264 870	349 394
Intérêts débiteur comptes courants	856 016	1 828 418
Intérêts Crédit CMT BNA	366 629	703 424
Intérêts Crédit CMT ATTIJERI	466 244	210 000
Dot.Résorption des Charges à Répartir	0	5 329
Commission de Tenue de Registre des Val Mobilières	2 040	2 037
PRODUITS ANT COMPTES COURANT ATB		0
Charges Financières Ex Antérieur ATB	-4 863	51 098
Charges Financières/Exercices Antérieures	0	878
Frais d'Escompte Effets	902 740	750 253
Intérêts Crédit CMT AMEN BANK	386 678	
Produits Exercices Antérieurs CC AB	-3 578	-356
Total	12 296 573	12 459 074

Note 15 Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à **13KD** au 31/12/2024, contre un solde de **123** KD au 31/12/2023.

U : D

Désignation	31 décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Profits non requerents	12 750	65 761
Produits Nets Sur Cessions Immobilisations	0	57 000
Total	12 750	122 761

Note 16 Frais du personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à **5 719** KD au 31/12/2024, contre un solde de **5 271** KD au 31/12/2023.

U : D

Désignation	31 décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
SALAIRES MENSUELS	3 964 895	3 608 103
PRIMES A PAYER	581 559	504 859
PROVISIONS P CONGES PAYES	16 620	-26 777
ASSURANCES DEPART A LA RETRAITE	138 778	53 220
CNSS-	795 688	781 618
ASSURANCE GROUPE	85 914	83 261
INDEMNITES DE STAGE	2 750	1 350
HABILLEMENT PERSONNEL & MEDECIN DE TRAVAIL	1 044	990
TFP	91 920	89 235
FOPROLOS	45 960	44 618
STC Départs à la Retraite	0	130 775
Provision Remboursement CNAM	-5 659	
Total	5 719 468	5 271 251

Note 17 Frais Généraux

Le solde de cette rubrique s'élève à **1 808** KD au 31/12/2024, contre un solde de **1 771** KD au 31/12/2023.

U : D

Désignation	31 décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Achat de matières et fournitures	146 480	155 859

Loyer	46 826	46 891
Frais de Nettoyage et de syndic	43 370	41 950
Entretiens et réparations	28 759	35 420
Assurance	37 132	32 580
Travaux de Conceptions Documents UNIFACTOR	4 049	2 162
Formation et séminaires	6 638	0
Services informatiques	293 675	248 406
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	374 396	352 771
Publicités, publications, relations publiques	10 730	37 145
Frais de Déplacements-Bons de Restaurants	152 351	159 820
Frais postaux et de télécommunications	35 898	31 481
Services bancaires et assimilés	19 107	31 228
Frais d'Adhésion FCI	28 184	25 157
Frais d'Adhésion APTBEF	14 957	12 580
Jetons de présence	225 000	206 252
Rémunération des Comités	187 500	192 188
Pertes non Requérantes	7 625	3 593
T.C.L	62 915	65 907
Droits d'enregistrement et de timbres	572	1 127
Autres impôts et taxes	67 808	43 153
Frais de Missions	9 484	1 000
PERTES NON RECURENTES /EXERCICES ANTERIEURS	4 121	0
Provisions Pour Contribution Conjoncturelle	0	6 444
HON ASSIST MISE EN PLACE NORMES IFRS	0	27 333
Règlement dossier fiscal	0	10 337
Total	1 807 576	1 770 783

Note 18 Amortissements et provisions

Le solde de cette rubrique s'élève **334 KD** au 31/12/2024, contre un solde de **321 KD** au 31/12/2023.

Désignation	31 décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Dot.aux amort.des immob.incorp	48 879	48 518
Dot.aux amort.immo.corpo	255 047	272 566
Provision instance Bancaire	36 340	0
Reprise sur provisions	(6 431)	0
Total	333 836	321 084

Note 19 Impôts sur les bénéfiques

Le solde de cette rubrique s'élève à **3 573 KD** au 31/12/2024, contre un solde de à **2 494 KD** au 31/12/2023.

Désignation	31 décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Impôt sur les bénéfiques	2 984 996	2 046 526
Provisions Pour CSS	294 023	223 664
Contribution au Budget de l'Etat	294 023	223 664
Total	3 573 042	2 493 854

2.3 - Etat de Flux de Trésorerie

Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Note 20 Encaissements provenant des crédits à court terme

Le solde de cette rubrique s'élève à **408 115 KD** au 31/12/2024 contre un solde de **477 414 KD** au 31/12/2023.

U : D

Désignation	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
BNA CCT	21 040 460	41 821 111
AMEN BANK	31 574 755	38 347 538
BH CCT	20 000 000	34 745 579
ATTIJERI BANK CCT	20 000 000	12 000 000
CIL	85 000 000	98 500 000
CARTE	87 500 000	47 500 000
TANIT		21 000 000
ATD	91 000 000	50 000 000
SERENITY CAP FINANCE HOLDING	10 500 000	15 000 000
BH OBLIGATAIRE		15 000 000
FAYCEL EL ANOUAR	3 000 000	19 000 000
CAPITAL OBLIGATAIRE	11 000 000	25 500 000
BH INVEST		13 000 000
BH SICAV		7 000 000
SAMI BEN YOUSSEF	2 000 000	8 000 000
SONIA SOUKI	2 500 000	6 500 000
Alya SOUKI		500 000
GO Sicav	8 500 000	5 000 000
HELA BRIGUI HAMIDA	3 000 000	7 000 000
MR AMOURI	1 500 000	2 500 000
MAYODOR	2 000 000	2 000 000
CLINIQUE LES JASMINES		1 000 000
BH CAPITAL		2 500 000
COTIF		500 000
BOUGUILA HACHEMI	0	500 000
HEND BOUAZIZ	500 000	
SALMA BOUAZIZ	500 000	
SOUKI AICHA	1 000 000	
SOUKI ALYA	1 000 000	
SOUKI HEDI	500 000	
Salwa BEN ABDA	1 000 000	1 000 000
ZIED RUISSI	3 000 000	2 000 000
CGI	500 000	
Total	408 115 215	477 414 228

Note 21 Remboursement des crédits à court terme

Le solde de cette rubrique s'élève à **470 916 KD** au 31/12/2024, contre un solde de **451 240 KD** au 31/12/2023.

Désignation	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
AMEN BANK	11 809 263	2 915 085
ATTIJERI BANK CCT	24 000 000	8 000 000
BH CCT	21 000 000	15 000 000
ATB	66 106 803	26 824 875
ATD	76 500 000	53 000 000
BH INVEST		9 500 000
BH OBLIGATAIRE		20 000 000
BH SICAV		10 500 000
BNA CCT	21 000 000	35 000 000
CAPITAL OBLIGATAIRE	14 500 000	24 000 000
BNA	7 000 000	

CARTE	74 500 000	36 500 000
CIL	85 000 000	109 000 000
SOUKI AICHA	1 500 000	
FAYCEL EL ANOUAR	6 000 000	19 500 000
GO Sicav	9 500 000	4 000 000
MAYODOR	3 000 000	2 000 000
SOUKI ALYA	1 000 000	
SAMI BEN YOUSSEF	4 000 000	7 500 000
SERENITY CAP FINANCE HOLDING	10 500 000	15 500 000
TANIT		33 000 000
CLINIQUE LES JASMIN		1 000 000
DOUAGI		500 000
BH	20 000 000	
COTIF		500 000
MR AMOURI	2 000 000	2 500 000
BH CAPITAL		1 500 000
SONIA SOUKI	2 500 000	5 000 000
BOUGUILA HACHEMI	500 000	500 000
HELA BRIGUI HAMIDA	3 000 000	7 000 000
ZIED RUISSI	4 000 000	1 000 000
HEND BOUAZIZ	500 000	
SALMA BOUAZIZ	500 000	
Salwa BEN ABDA	1 000 000	
Total	470 916 067	451 239 959

Note 22 Sommes versées aux Fournisseurs et aux Personnels

Le solde de cette rubrique s'élève à **14 497 KD** au 31/12/2024, contre un solde de **12 456 KD** au 31/12/2023.

Désignation	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Personnel	2 847 134	2 779 806
Etat Impôt & Taxes	7 623 210	5 186 615
Fournisseurs et autres Tiers	4 027 149	4 489 834
Total	14 497 493	12 456 256

U : D

Note 23 Intérêts payés

Le solde de cette rubrique s'élève à **11 008 KD** au 31/12/2024, contre un solde de **11 807 KD** au 31/12/2023

U : D

Désignation	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Intérêts Certificats de dépôts	5 816 865	5 297 679
Autres Commissions & Intérêts	5 191 279	6 381 340
Intérêts & commissions sur Emprunts Obligataires		127 529
Total	11 008 144	11 806 548

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Note 24 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique s'élève à **5 KD** au 31/12/2024, contre un solde de **161 KD** au 31/12/2023.

U : D

Désignation	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Matériel de Transport		116 210
Logiciel bureautique		15 905
Agencement & installations générales	2 974	7 746
Mobilier & matériel de bureau	1 987	21 186

Matériel informatique	316	
Total	5 277	161 048

Note 25 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à **4.400 KD** au 31/12/2024, contre le même solde au **3.000 KD** au 31/12/2023.

U : D

Désignation	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Participation GIPA	4 399 947	3 000 075
Total	4 399 947	3 000 075

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Note 26 Cession d'Immobilisations Financières

Le solde de cette rubrique s'élève à **853 KD** au 31/12/2024, contre **1 276 KD** au 31/12/2023.

U : D

Désignation	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
FG 2015 ATD		351 500
FG 2017 ATD	362 950	924 750
FG 2018 ATD	490 000	
Total	852 950	1 276 250

Note 27 Remboursement d'emprunts

Le solde de cette rubrique s'élève à **1.290 KD** au 31/12/2023.

U : D

Désignation	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Emprunt obligataire UF 2018	0	1 290 000
Total	0	1 290 000

Note 28 Liquidités Fin de période

Le tableau suivant portant sur le rapprochement des montants de liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau des flux de trésorerie, d'une part, et au bilan, d'autre part et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 67 de la NC 01 norme générale :

U : D

Actif	Bilan	Etat Flux
Liquidités et équivalent de liquidités	13 179 385	7 935 385
PLACEMENT COURANT LIE AU CYCLE	5 244 000	
BANQUE DE L'HABITAT CUN	2 005 807	2 005 807
Amen bank ag siege	1 855 034	1 855 034
BNA agence du siège CDP	6 567	6 567
Amen BANK Agence CUN	77	77
ATB Saadi Unifactor Fonds Social	168	168
ATTIJERI BANK	19 463	19 463
Atb saadi	4 044 072	4 044 072
Caisses	4 197	4 197
Passif		

Concours bancaires et autres passifs	73 750 540	308 287
Intérêts Courus Non Echus		
Emprunts a1an	5 000 000	
Mobilisation des Créances	3 442 253	
Certificat de dépôt	65 000 000	
Banques	308 287	308 287
Escompte Effets	0	
Trésorerie Fin de Période	60 571 156	-7 627 098

Note 29- Informations sur les parties liées :

29.1 Les parties liées à la société Union de Factoring (UNIFACTOR) sont des actionnaires et des Administrateurs ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires. Par conséquent les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

Parties liées	Groupe	Activité	Nature de relation
BNA	BNA	Bancaire	Actionnaire
ATB	ATB	Bancaire	Actionnaire
ATL	ATB	Leasing	Actionnaire
AMEN BANK	AMEN BANK	Bancaire	Actionnaire
CARTE	CARTE	Assurance	Actionnaire
CARTE VIE	CARTE	Assurance	Actionnaire
POULINA	PGH	Divers	Actionnaire
BNA capitaux	BNA	Intermédiation boursière	Société du groupe BNA
SICAR INVEST	BNA	SICAR	Société du groupe BNA
Arab Tunisian Développement ATD	ATB	SICAR	Société du groupe ATB

30 Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2024

Les transactions avec les parties liées, réalisées courant 2024, se présentent comme suit :

30.2.1- Transactions réalisées avec le Groupe BNA

❖ Banque Nationale Agricole BNA

UNIFACTOR est titulaire de deux comptes courants en Dinar et en Euro ouverts sur les livres de la BNA succursale de Tunis, Le Solde de chaque compte est comme suit :

Devise	Solde (en D)	Sens du compte
Dinars	147 127	Solde Créiteur
Euro	6 567	Solde Débiteur

❖ BNA Capitaux

-Tenue des Registres de valeurs mobilières :

La société Union de Factoring confie à la société BNA CAPITAUX la tenue de ses registres de titres de capital et de titres de créances.

En contrepartie des services rendus, la société Union de Factoring règle à la société BNA CAPITAUX une rémunération annuelle forfaitaire :

- de mille dinars (1000 D HTVA) pour la tenue du registre des obligations,
- de huit cents dinars (800 D HTVA) pour la tenue du registre des actions

La présente convention est valable pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2016 renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation un mois avant la fin de la période initiale ou renouvelée par l'une ou l'autre des parties.

Les charges comptabilisées au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 1800 D.

❖ SICAR INVEST

Le montant des Fonds à Capital Risque mis à la disposition de SICAR INVEST, antérieurement à 2024, et gérés pour le compte de l'Union de Factoring, s'élève, au 31 décembre 2024, à 2.156 KD répartis par fonds conformément au tableau ci- dessous :

Fonds Gérés	Montant en KD	Encours en KD	Conditions de rémunération
FG 2014	1 236	1 236	-Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés ; -Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an ; -Une commission de 5% sur les produits reçus.
FG 2013	920	920	-Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés ; -Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an ; -Une commission de 5% sur les produits reçus.
Total	2 156	2 156	

Le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 12 374 D HTVA.

30.2.2 Transactions réalisées avec le Groupe ATB

❖ Arab Tunisian Bank ATB

Unifactor est titulaire de deux comptes courants en Dinar ouverts sur les livres de l'ATB agence SAADI, Le Solde de chaque compte est comme suit :

Devise	Solde (en D)	Sens du compte
Dinars	168	Solde Créiteur
Dinars	4 044 072	Solde Débiteur

❖ Arab Tunisian développement ATD

- Certificats de dépôt

Au cours de l'année 2024, l'ATD a souscrit plusieurs certificats de dépôt émis par UNIFACTOR d'un montant de 91.000 KD. Les intérêts inscrits dans les comptes de charges s'élèvent à 2.024 KD.

- Les fonds gérés

Le montant des Fonds à Capital Risque mis à la disposition de l'ATD Sicar, antérieurement à 2023, et gérés pour le compte de l'Union de Factoring, s'élève, au 31 décembre 2024, à **3.963** KD répartis par fonds conformément au tableau ci-dessous :

Fonds Gérés	Montant en KD	Encours En KD	Conditions de rémunération
FG 2020	2 743	2 195	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2019	2 647	0	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2018	2 450	0	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2017	1 925	0	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2016	1 830	1 464	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2015	1 570	0	- Une commission annuelle de gestion de 1,75% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2007	1 300	304	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
Total	12 540	3 963	

Le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 257 KD. En outre, les prélèvements sur les revenus et les produits dégagés par lesdits fonds s'élèvent à **1 293** KD.

30.2.3 Transactions réalisées avec le Groupe Amen Bank

Unifactor est titulaire de deux comptes courants en Dinar ouverts sur les livres de l'Amen Bank Siege et Centre Urbain Nord, Le Solde de chaque compte est comme suit :

Devise	Solde (en D)	Sens du compte
Dinars	1 855 034	Solde Débiteur
Dinars	161 160	Solde Créditeur

30.2.4 Transactions réalisées avec la CARTE VIE

Au cours de l'année 2024, la CARTE VIE a souscrit plusieurs certificats de dépôt émis par UNIFACTOR d'un montant de 87 500 KD. Les intérêts inscrits dans les comptes de charges s'élèvent à 3 402 KD.

30.2.5 Transactions réalisées avec le GROUPE POULINA GROUP HOLDING

- ❖ Le conseil d'Administration en date du 10 Mars 2021 a autorisé la Société une prise de participation direct au projet BBM du groupe Poulina (Actionnaire de 2% au capital d'UNIFACTOR) avec les conditions suivantes :
 - Montant : **2.460** KD

- Durée 7 ans
- Echancier de remboursement : 50% 6eme Année et 50% 7eme Année
- ❖ Le conseil d'Administration en date du 11 Mars 2022 a autorisé la Société une prise de participation direct au projet PROINJECT du groupe Poulina (Actionnaire de 2% au capital d'UNIFACTOR) avec les conditions suivantes :
 - Montant : **3.000 KD**
 - Durée 7 ans
 - Echancier de remboursement : 50% 6eme Année et 50% 7eme Année
- ❖ Le conseil d'Administration en date du 10 Mars 2023 a autorisé la Société une prise de participation direct au projet GIPA du groupe Poulina (Actionnaire de 2% au capital d'UNIFACTOR) avec les conditions suivantes :
 - Montant : **3.000 KD**
 - Durée 7 ans
 - Echancier de remboursement : 50% 6eme Année et 50% 7eme Année
- ❖ Le conseil d'Administration en date du 8 Mars 2024 a autorisé la Société une prise de participation direct au projet GIPA du groupe Poulina (Actionnaire de 2% au capital d'UNIFACTOR) avec les conditions suivantes :
 - Montant : **4.400 KD**
 - Durée 7 ans
 - Echancier de remboursement : 50% 6eme Année et 50% 7eme Année

Note 31-Note sur les évènements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 14 Mars 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date. Ils ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Union de Factoring

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Union de Factoring, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan net de **177 743 KDT** et un bénéfice net de **7 503 KDT**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de

la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 14 mars 2025.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments

probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne

ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne de nature à impacter notre opinion. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

**ECC MAZARS
BORHEN CHEBBI**



**Cabinet CPA Tunisie
Imen MANSOURI**



**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024****Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Union de Factoring**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et les articles 29 et 30 de la loi n° 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

A.1 La prise de participation directe au projet GIPA du groupe Poulina (Actionnaire de 2% au capital d'UNIFACTOR) avec les conditions suivantes :

- Montant : **4.400 KD**
- Durée 7 ans
- Echancier de remboursement : 50% 6ème Année et 50% 7ème Année

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration tenu le 8 Mars 2024.

A.2 L'émission par UF d'un ensemble de Certificats de dépôts souscrits par les sociétés ATD SICAR filiale de l'ATB et La CARTE VIE totalisant les montants suivants :

Souscripteurs	Montant	En KDT
		Intérêt Brut
ATD SICAR	91 000	2 024
LA CARTE VIE	87 500	3 402
TOTAL	178 500	5 426

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont voici les principaux volumes réalisés :

B.1 Le conseil d'Administration en date du 10 Mars 2023 a autorisé la Société une prise de participation direct au projet GIPA du groupe Poulina (Actionnaire de 2% au capital d'UNIFACTOR) avec les conditions suivantes :

- Montant : **3.000 KDT**
- Durée 7 ans
- Echancier de remboursement : 50% 6ème Année et 50% 7ème Année

B.2 Le conseil d'Administration en date du 11 Mars 2022 a autorisé la Société une prise de participation directe au projet PROINJECT du groupe Poulina (Actionnaire de 2% au capital d'UNIFACTOR) avec les conditions suivantes :

- Montant : **3.000 KDT**
- Durée 7 ans
- Echancier de remboursement : 50% 6ème Année et 50% 7ème Année

B.3 Le conseil d'Administration en date du 10 Mars 2021 a autorisé la Société une prise de participation directe au projet BBM du groupe Poulina (Actionnaire de 2% au capital d'UNIFACTOR) avec les conditions suivantes :

- Montant : **2.460 KDT**
- Durée 7 ans
- Echancier de remboursement : 50% 6ème Année et 50% 7ème Année

B.4 UNIFACTOR a conclu lors des exercices précédents avec la CARTE des contrats d'assurances qui couvrent : Assurances Automobile, Assurances groupe maladie, Assurances Responsabilité civile, Assurances indemnité de départ à la retraite, Assurances Risques Divers, Assurances crédit domestique et Assurances crédit à l'Import. La prime payée au titre de l'année 2024, toutes branches confondues s'élève à **290 KDT**.

B.5 UNIFACTOR a conclu des conventions relatives à la gestion d'un fonds à capital risque avec l'ATD Sicar, dont l'ATB est administrateur. Elles se détaillent comme suit :

Fonds Gérés	Montant en KDT	Encours En KDT	Conditions de rémunération
FG 2020	2 743	2 195	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2019	2 647	0	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2018	2 450	0	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2017	1 925	0	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2016	1 830	1 464	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2015	1 570	0	- Une commission annuelle de gestion de 1,75% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2007	1 300	304	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
Total	14 465	3 963	

Les revenus générés par les différents fonds, y compris la plus-value de rétrocession, s'élèvent à 1 293 KDT, tandis que les charges totalisent 257 KDT.

B.6 UNIFACTOR a conclu deux conventions relatives à la gestion d'un fonds à capital risque en date du 15 Mars 2013 et le 2 juin 2014 avec la SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque dont les montants s'élèvent respectivement à 1 236 KDT et 920 KDT, la société SICAR INVEST perçoit :

Fonds Gérés	Montant en KDT	Conditions de rémunération
FG 2014	1 236	- Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés. - Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an. - Une commission de 5% sur les produits reçus.
FG 2013	920	- Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés. - Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an. - Une commission de 5% sur les produits reçus.
Total	2 156	

Les deux fonds ont généré des charges s'élevant à 12 KDT.

UNIFACTOR a confié à la Société BNA Capitaux la tenue de ses registres de titres de capital et de titres des créances.

En contrepartie du service rendu, UNIFACTOR règle à la BNA Capitaux une rémunération annuelle forfaitaire de :

- Mille Dinars (1.000DT) pour la tenue du registre des obligations.
- Huit Cent Dinars (800 DT) pour la tenue du registre des actions.

Cette convention est valable pour une durée d'une année à compter du 1 Janvier 2016 et renouvelable par tacite reconduction.

Les charges comptabilisées au titre de l'année 2024, s'élèvent à 1.800 DT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- ❖ La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 19 Novembre 2009 et révisée par décision du conseil d'administration du 16 Juillet 2012, du 05 Mars 2014 et du 6 Mars 2015. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel brut de 243 191 Dinars, d'une gratification de fin d'année, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques à hauteur de 600 dinars par an et d'une indemnité de départ net de 100 000 Dinars en cas de non-faute grave.
- ❖ Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'AGO en date du 30 Avril 2024, pour une enveloppe brute d'un montant de 225.000 Dinars.
- ❖ La rémunération des membres du Comité permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques a été fixée par l'AGO réunie en date du 30 Avril 2024, sur proposition du conseil et a été fixée pour une enveloppe brute de 187.500 Dinars.
- ❖ Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, se détaillent comme suit :

Désignation	Directeur général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice y compris le passif	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice y compris le passif	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	672 785	410 770	412 500	412 500
Indemnités de fin de contrat de travail	-	100 000	-	-
Provisions pour congés payés	40 531	40 531	-	-
Total	713 316	551 301	412 500	412 500

Tunis, le 10 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

BORHEN CHEBBI

**Cabinet CPA Tunisie
Imen MANSOURI**

FCP VALEURS CEA
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 décembre 2024

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de **61 049 831 DT**, un actif net de **60 070 037 DT** et un résultat bénéficiaire de **7 293 050 DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP VALEURS CEA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du FCP VALEURS CEA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'Observation :

Nous attirons l'attention sur :

- La note 2.3, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS CEA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers:

Le gestionnaire de FCP VALEURS CEA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS CEA qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles publiées par l'Ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Tunis, le 24 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2024

Unité : Dinar

	Note	31/12/2024	31/12/2023
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE TITRE			
ACTIONS ET DROITS RATTACHES		50 706 023	48 153 793
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		9 495 588	8 231 307
	AC1	60 201 611	56 385 100
PLACEMENTS MONETAIRES ET			
PLACEMENTS MONETAIRES		0	0
DISPONIBILITES	AC2	848 221	774 659
TOTAL ACTIF		61 049 831	57 159 760
<u>PASSIF</u>			
OPERATEURS CREDITEURS	PA1	956 215	77 850
AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	23 580	22 836
TOTAL PASSIF		979 794	100 686
<u>ACTIF NET</u>			
CAPITAL	CP1	59 247 847	55 305 894
SOMMES CAPITALISABLES	CP2	822 190	1 753 180
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE ANTERIEURS		0	0
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		822 190	1 753 180
TOTAL ACTIF NET		60 070 037	57 059 074
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		61 049 831	57 159 760

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2024

Unité : Dinar

	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES		2 591 754	2 436 244
DIVIDENDES	PR1 (a)	2 181 652	2 028 394
REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	PR1 (b)	410 102	407 850
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	51 218	37 885
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		2 642 973	2 474 130
CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	1 698 938	772 082
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		944 034	1 702 048
AUTRES CHARGES	CH2	76 424	72 414
RESULTAT D'EXPLOITATION		867 610	1 629 634
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-45 420	123 546
SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		822 190	1 753 180
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		45 420	-123 546
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		6 437 652	2 359 367
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR TITRES		25 401	-823 228
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-37 613	-18 492
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		7 293 050	3 147 280

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2024

	31/12/2024	31/12/2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	7 293 050	3 147 280
RESULTAT D'EXPLOITATION	867 610	1 629 634
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	6 437 652	2 359 367
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSION TITRES	25 401	-823 228
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-37 613	-18 492
SOUSCRIPTION	33 082 306	27 673 819
CAPITAL	31 349 015	25 951 766
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	282 409	455 130
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	1 450 881	1 266 924
RACHAT	-37 364 393	-26 574 866
CAPITAL	-35 249 972	-25 158 264
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-494 524	-297 906
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	-1 619 897	-1 118 697
DROITS DE SORTIE	0	0
	3 010 963	4 246 233
Actif net		
DEBUT DE L'EXERCICE	57 059 074	52 812 844
FIN DE L'EXERCICE	60 070 037	57 059 074
Nombre de part		
DEBUT DE L'EXERCICE	2 248 385	2 214 083
FIN DE L'EXERCICE	2 089 797	2 248 385
VALEUR LIQUIDATIVE	28,744	25,378
TAUX DE RENDEMENT	13,266%	6,391%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRESENTATION DU FONDS :

FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA. Il a reçu l'agrément du CMF le 5 mars 2007 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT. TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Le mode d'affectation des résultats du FCP VALEURS CEA a été modifié de Distribution à Capitalisation. Par conséquent, les dividendes ne sont plus distribués et sont intégralement capitalisés et ce, à compter de l'exercice 2015.

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état de variation de l'actif net ;
- Les notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons de Trésor Assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du

ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.

Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

NOTE 3 : NOTES AU BILAN ET A L'ETAT DE RESULTAT**AC 1 : PORTEFEUILLE TITRES**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

<u>A- Actions et droits rattachés</u>		<u>Nombre de titres</u>	<u>Cout d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
TN0003400058	AMEN BANK	19 799	735 194	714 506	1,17%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	50 170	2 123 042	2 578 989	4,22%
TN0001800457	BIAT	51 428	2 765 323	4 822 866	7,90%
TN0001800457	BIAT DA 2024- 1/7	4	31	67	0,00%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	1 300 000	2 632 893	2 798 900	4,58%
TN0007550015	CITY CARS	71 944	802 340	906 638	1,49%
TN0007670011	DELICE HOLDING	214 573	2 846 616	3 489 601	5,72%
TN0007510019	LAND`OR	204 434	1 697 938	2 122 025	3,48%
TN0001000108	MONOPRIX	8 311	45 711	29 504	0,05%
TN0007620016	MPBS	181 972	757 386	2 255 907	3,70%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	486 951	3 861 334	4 531 079	7,42%
TN0007610017	SAH LILAS	516 212	4 432 776	5 222 517	8,55%
TN0001100254	SFBT	309 497	4 130 998	3 606 259	5,91%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	131 718	2 181 749	1 802 824	2,95%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE DA 2024-1/6	4	11	9	0,00%
TN0006560015	SOTUVER	300 000	2 103 654	3 807 600	6,24%
TN0006060016	STAR	30 128	4 332 791	5 362 784	8,78%
TN0007560014	SYPHAX AIRLINES	223 599	1 951 549	0	0,00%
TN0007270010	TPR	682 388	3 126 719	4 314 057	7,07%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	38 203	394 533	353 378	0,58%
TN0007380017	TUNIS RE	70 209	479 050	575 714	0,94%
TN0007720014	UNIMED	200 000	1 599 588	1 410 800	2,31%
Total actions et droits rattachés			43 001 224	50 706 024	83,06%
B-Obligations et valeurs assimilées					
Bons de trésor assimilables					
TN0008000770	BTA 09 DÉCEMBRE 2027 7.3%	2 200	1 993 200	2 077 614	3,40%
TN0008000705	BTA 11 JUIN 2025 6.5%	2 421	2 092 894	2 466 788	4,04%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 200	1 094 450	1 234 493	2,02%
XXXXXXXXXXXX	BTA 13 DÉCEMBRE 2028 7.5%	1 500	1 354 500	1 396 205	2,29%
TN0008000812	BTA 9,89% 13 JUIN 2033	2 300	2 308 280	2 320 487	3,80%
Total Bons de trésor assimilables			8 843 324	9 495 587	15,55%
Total portefeuille-titres			51 844 548	60 201 611	98,61%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	8 839 978
Bons du trésor Assimilables	2 308 280
Total	11 148 258

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Actions	12 579 031	0	12 601 810	22 779
Bons du trésor Assimilables	1 137 378	0	1 140 000	2 622
Total	13 716 409		13 741 810	25 401

AC 2 : DISPONIBILITES

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Amen Bank Pasteur	1 379 740	2 346 581
Souscription à encaisser	309 029	0
Liquidation émissions/rachats	0	-678 787
Achats de titres à régler	-857 710	-906 029
Intérêts courus sur dépôt à vue	21 451	16 117
R/S à opérer sur dépôt à vue	-4 290	-3 223
	848 221	774 659

PA 1 : OPERATEURS CREDITEURS

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	12 851	11 876
Rémunération du distributeur à payer	59 213	54 720
Rémunération du dépositaire à payer	11 343	11 254
Commission de performance à payer	872 808	0
	956 215	77 850

PA 2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	18 431	18 078
Redevance CMF	5 149	4 758
Autres		
	23 580	22 836

Capital du : 02/01/2024

Montant :	55 305 894,000
Nombre de titres :	2 248 385,000
Nombre d'actionnaires :	5 560

Souscriptions réalisées :

Montant :	31 349 015,304
Nombre de titres émis :	1 274 451
Nombre d'actionnaires nouveaux :	452

Rachats effectués :

Montant :	35 249 971,58
Nombre de titres rachetés :	1 433 039
Nombre d'actionnaires sortants :	1 900

Capital au : 01/01/2025

Montant :	59 247 846,799
Nombre de titres :	2 089 797
Nombre d'actionnaires :	4 112

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	-37 613,008
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	6 437 651,775
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	25 401,182
Résultat de l'exercice antérieur	1 753 179,731
Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	-123 595,369
Régularisations des sommes non capitalisables	-212 115,315

CP 2 : Sommes capitalisables

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Résultat d'exploitation	867 610	1 629 634
Régularisation du résultat d'exploitation	-45 420	123 546
	<u>822 190</u>	<u>1 753 180</u>

4- NOTES SUR L'ETATS DE RESULTAT**PR 1 (a) : DIVIDENDES**

	31/12/2024	31/12/2023
Dividende SAH LILAS	150 175	156 247
Dividende BIAT	313 728	288 011
Dividende EURO-CYCLES	0	45 740
Dividende SFBT	204 478	177 600
Dividende ATTIJARI BANK	286 052	128 000
Dividende UIB	82 025	60 000
Dividende TELNET HOLDING	250	114 802
Dividende ONE TECH HOLDING	135 000	97 354
Dividende UNIMED	0	70 350
Dividende TPR	281 018	180 450
Dividende DELICE HOLDING	107 253	55 567
Dividende SOTUVER	165 000	129 797
Dividende TUNINVEST-SICAR	0	19 102
Dividende STAR	189 564	186 600
Dividende MPBS	36 394	36 590
Dividende TUNIS RE	31 594	36 372
Dividende SMART TUNISIE	123 465	158 848
Dividende CITY CARS	55 723	75 000
Dividende ASSURANCE MAGHREBI	0	11 966
Dividende TUNIVEST SICAR	19 102	0
Dividende MONOPRIX	831	0
	<u>2 181 652</u>	<u>2 028 394</u>

PR 1 (b) : REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêt sur BTA	410 102	407 850
	<u>410 102</u>	<u>407 850</u>

PR 2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêt sur dépôts à vue	51 218	37 885
	51 218	37 885

CH 1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	31/12/2024	31/12/2023
Rémunérations du gestionnaire	144 336	134 684
Rémunérations du gestionnaire commission de performance	872 808	0
Rémunération du distributeur	663 945	619 548
Rémunération du dépositaire	17 850	17 850
	1 698 938	772 082

CH 2 : AUTRES CHARGES

	31/12/2024	31/12/2023
Redevance CMF	57 683	53 861
Honoraires du commissaire aux comptes	18 431	18 078
Autres frais	310	475
	76 424	72 414

5- AUTRES INFORMATIONS

Données par part	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des placements	1,265	1,100	1,073	0,882	0,506
Charges de gestion des placements	-0,813	-0,343	-0,328	-0,321	-0,319
Revenus net des placements	0,452	0,757	0,744	0,561	0,187
Autres produits	0,000	0,000	-	-	-
Autres charges	-0,037	-0,032	-0,032	-0,029	-0,029
Résultat d'exploitation (1)	0,415	0,725	0,713	0,532	0,158
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,022	0,055	0,008	0,087	-0,008
Sommes capitalisable de l'exercice	0,393	0,780	0,720	0,619	0,150
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3,081	1,049	0,130	0,082	-0,794
Frais de négociation de titres	-0,018	-0,008	-0,049	-0,041	-0,025
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,012	-0,366	0,141	0,249	-0,007
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	3,075	0,675	0,222	0,290	-0,826
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,490	1,400	0,934	0,822	0,668
Résultat non capitalisable de l'exercice	3,075	0,675	0,222	0,290	-0,826
Régularisation du résultat non capitalisable	-0,102	0,070	-0,077	0,086	0,020
Sommes non capitalisables de l'exercice	2,973	0,745	0,144	-0,375	-0,806
Distribution de dividende	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	28,744	25,378	23,853	22,988	21,994

Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,945%	1,430%	1,440%	1,450%	1,440%
Autres charges / actif net moyen	0,132%	0,130%	0,140%	0,130%	0,130%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,425%	3,260%	3,150%	2,400%	0,710%
Actif net moyen	57 688 602	53 852 362	50 634 845	45 485 584	41 865 268

b. Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, ayant remplacé TUNISIE VALEURS à partir du 24/12/2021.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT a pour mission, notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

En rémunération des services de gestion, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS. En rémunération de ces services, TUNISIE VALEURS perçoit une commission de distribution de 1,15% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS CEA. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% (HT) calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

Le calcul de ces frais de gestion, de distribution et de dépositaire se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP.